

Anooradha Rughoonundun

Ecrit de fin de formation

**AUTEURS DE VIOLENCE CONJUGALE
ET APPROCHE DE GENRE**

Formation de conseil conjugal et familial
Planning Familial 38
2017/2019

Remerciements

Je remercie les professionnel.le.s qui m'ont donné de leur temps pour partager leur savoir et leur expérience :

Paola Ciardullo (Planning Familial 11)

Mohamed Mazari (Compagnie Barboozza)

Alain Legrand (FNACAV)

Dalila Touami (Planning Familial 78)

Clémence Dethier (Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales)

Anne Jacobs (Praxis)

Sylvie Prévault (Planning Familial 11)

Je remercie également Laurence Maréchal, ma formatrice référente, pour ses relectures et conseils, ainsi que mes camarades de formation pour nos échanges nourrissant et pour leur soutien.

Enfin, je remercie tout particulièrement mon amie Margot Mainferme qui a assuré la guidance de cet écrit. Son soutien constant, l'acuité de ses retours et son sincère intérêt pour ma recherche m'ont été d'une aide précieuse.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	p.7
<u>I) VIOLENCES CONJUGALES ET APPROCHE DE GENRE</u>	p.7
A. Définitions	p.7
1) La violence conjugale comme terrorisme intime	
2) Les rapports sociaux de genre	p.8
B. Violence conjugale et rapports sociaux de genre : quels liens ?	p.9
1) Apprendre à exercer ou à subir la violence	p.9
2) La force physique au masculin	p.11
3) L'inaccessibilité des émotions	p.11
4) Décider, posséder, protéger	p.12
5) La femme dedans, l'homme dehors	p.14
6) Le poids des normes de genre	p.14
7) Dénigrement de l'autre dans son identité de genre	p.15
C. Une approche féministe ?	p.16
1) L'institutionnalisation de l'approche de genre	p.16
2) Une méfiance de certain.e.s professionnel.le.s	p.17
<u>II) L'APPROCHE DE GENRE DANS L'INTERVENTION AUPRES DES AUTEURS</u>	p.19
A. Qu'est-ce que l'intervention auprès des auteurs ?	p.19
B. Stage de responsabilisation du SPIP des Yvelines et du Planning Familial 78	p.20
1) Présentation du dispositif	p.20
2) Stéréotypes, discriminations et inégalités	p.21
C. Compagnie Barboozza : l'outil du théâtre forum	p.22
1) Présentation du dispositif	p.22
2) Devenir témoin de ses violences et expérimenter des alternatives	p.22
3) Mise en scène du sexisme hors cadre conjugal	p.23
4) Inscription dans deux dispositifs	p.24
D. Groupe réflexif pour hommes auteurs de violence contre les femmes (Brésil)	p.25
1) Présentation du dispositif	p.25
2) Tous des hommes violents ?	p.25
3) L'évitement du point de vue des femmes	p.27
E. Permanence des Auteurs de Violence du Planning Familial 11	p.28
1) Présentation du dispositif	p.28
2) Vie affective et émotionnelle	
<u>III) PISTES POUR LA POSTURE PROFESSIONNELLE</u>	p.30
A. La CCF et les auteurs de violence	p.30
1) CCF et prévention de la récidive	p.30
2) Ecoute sous injonction ?	p.31
3) Entretien de couple et violence conjugale (étude de situation)	p.32
4) Les CPEF, des lieux ressources pour les victimes	p.33
5) Accueillir la personne, traiter le comportement	p.35
B. Prévention des violences conjugales auprès des jeunes	p.35
1) La violence conjugale concerne-t-elle les jeunes ?	p.36
2) L'apprentissage de la domination à l'enfance et à l'adolescence	p.37
3) Le sexisme, porte d'entrée à la prévention des violences	p.38
CONCLUSION	p.41

INTRODUCTION

On entend parfois qu'une femme meurt tous les trois jours¹ en France sous les coups de son conjoint ou de son ex-conjoint. L'enquête ENVEFF² nous apprend qu'une femme sur dix en France a été victime de violence conjugale au cours des douze derniers mois. On entend moins souvent que tous les trois jours, un homme tue sa compagne ou ex-compagne ou qu'un homme sur dix a été auteur de violences conjugales au cours de l'année passée.

En France, la violence a longtemps été abordée du point de vue de la victime et peu de celui par qui la violence existe. Un tournant législatif s'est opéré avec la loi n°2006-399 du 4 avril 2006 qui comprend trois axes complémentaires : elle appuie le soutien aux victimes, elle renforce et diversifie les sanctions à l'encontre des auteurs et, pour la première fois dans la législation française, note la nécessité d'une prise en charge psycho-sociale des auteurs dans une perspective de prévention des récidives. La loi du 4 août 2014 institue les « stages de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple ou sexistes ». Si des structures proposant ce type de prise en charge existaient déjà et travaillaient déjà pour la plupart en lien avec les Parquets, ces lois ont renforcé le travail de ces dispositifs et a impulsé la création d'autres. En 2006, la Fédération Nationale des Associations et des Centres de Prise en charge d'Auteurs de Violences conjugales et familiales (FNACAV) voit le jour pour regrouper les différentes structures du domaine : elle compte aujourd'hui une trentaine de dispositifs. C'est dans ce contexte, celui du développement des prises en charge des auteurs de violence, que ma recherche s'inscrit.

Il existe plusieurs termes pour désigner les individus faisant usage de la violence et de la domination dans le cadre du couple : « homme violent », « agresseur conjugal », « conjoint dominant »... J'emploierai ici le terme d'« auteur de violence conjugale » car il s'agit de celui employé par les institutions, la loi et par la majorité des structures françaises qui travaillent avec ce public. Cette expression vise à distinguer la personne de ses comportements dans le but de ne pas l'y réduire.

Les violences conjugales ne sont pas systématiquement le fait d'un homme sur une femme, c'est cependant le cas dans 97% des situations. On peut avancer l'idée que la violence féminine est sous-évaluée par un manque de discours sur les hommes victimes de violence qui amènerait à une difficulté pour eux à s'identifier et/ou se déclarer comme tels. Cependant, même revu à la baisse ce chiffre dénote d'une écrasante prégnance des violences agies par des hommes sur des femmes. Utiliser le terme « auteur de violence » au masculin permet de rendre compte de cette réalité statistique et de mettre l'accent sur la violence conjugale comme structurellement agie par des hommes. Au contraire, utiliser l'expression « auteur/trices » de violence permet ne pas invisibiliser le fait que les violences peuvent également être agies par des femmes sur des hommes mais également se jouer dans le cadre de relations homosexuelles. C'est notamment le choix de l'association belge Praxis qui intervient auprès des « auteur-e-s ». Toutes les autres structures dont j'ai étudié le travail emploient le terme « auteur » au masculin : c'est donc à ce terme que je ferai référence. Ma réflexion intègrera cependant la question des femmes autrices de violence conjugale dans le souci de ne pas m'inscrire dans leur invisibilisation. J'inclurai également dans mon travail quelques réflexions sur les violences dans le cadre des couples homosexuels et/ou vis-à-vis de personnes transgenre, cependant le cadre général de mon écrit sera celui du couple hétérosexuel.

¹ Le Collectif de recensement des féminicides conjugaux en France a recensé un féminicide conjugal tous les deux jours pour ce début d'année 2019.

² Enquête Nationale des Violences Envers les Femmes en France (2000) ; ce chiffre inclut les victimes de violences uniquement psychologiques.

Dans le cadre de mes stages, j'ai observé de nombreux entretiens d'écoute de victimes de violence conjugale. J'ai alors été interpellée par la façon dont ces dernières pouvaient parler de ceux qui les violentaient et contrôlaient. L'ambivalence dans laquelle la plupart se trouvaient me parlait souvent d'emprise, mais également, dans certains cas, d'amour. Pour être en mesure d'écouter ces personnes sans jugement vis-à-vis de leur attachement à leur agresseur, il m'a semblé nécessaire de mener un travail pour approfondir ma connaissance des processus de la violence conjugale et pour être en mesure de concevoir l'humanité des auteurs de violence tout en condamnant leurs comportements. Je me suis rapidement rendue compte que l'intervention des auteurs de violence oscillait entre ces deux pôles : écoute et reconnaissance de la personne d'un côté, et de l'autre distanciation pour ne pas valider ses stratégies de justification et de minimisation. M'intéresser à ce sujet est une façon pour moi, qui me sens si réactive lorsqu'il est question de violences faites aux femmes, d'expérimenter la frontière entre jugement et intransigeance vis-à-vis de la violence.

La deuxième raison qui m'a amenée à choisir ce sujet a été ma rencontre d'auteurs de violences conjugales dans le cadre de mes stages en Centre de Planification et d'Education Familiale (CPEF) et en Centre d'Interruption Volontaire de Grossesse (CIVG). Les CPEF étant des lieux ouverts à tous et toutes, il m'a paru pertinent de mener une recherche qui me permettrait de questionner leur accueil en CPEF.

Par ailleurs, j'ai appris que certaines CCF ayant suivi une formation spécifique complémentaire, la plupart du temps auprès d'organismes canadiens, animaient des groupes pour auteurs. J'ai alors projeté, si le contexte s'y présentait et au bout de plusieurs années de pratique de CCF, moi-même suivre cette formation complémentaire pour inscrire dans mon engagement contre les violences conjugales la lutte contre la récidive. Je me suis alors interrogée sur la pertinence de la posture de CCF dans ce travail.

Enfin, m'intéresser à la violence en la prenant du côté de ses auteurs était une façon pour moi de réfléchir la notion de prévention dans les interventions auprès des enfants et des adolescent.e.s³. Dans mon animation des séances d'éducation à la vie sexuelle et affective, j'ai pu observer mon attention à aborder systématiquement la notion de consentement dans une perspective de prévention des violences sexuelles, et ce quelle que soit la thématique principale de la séance. Je me suis alors interrogée sur les raisons pour lesquelles je peinais à aborder la question du contrôle dans les relations amoureuses.

La violence conjugale m'était pourtant clairement apparue comme un continuum grâce à mon stage en CIVG en observation auprès d'une CCF qui incluait systématiquement dans ses entretiens pré-IVG un dépistage des violences conjugales par des questions progressives⁴. J'ai été particulièrement marquée par le nombre de femmes qui parlaient alors de violences de la part des hommes dont elles étaient enceintes. Les violences dont elles témoignaient s'inscrivaient dans un spectre allant de la jalousie contrôlante à la tentative de meurtre, la seconde m'apparaissant comme la continuité de la première : une volonté de supprimer la partenaire qui aurait pris racine dans le refus de reconnaître sa liberté, son intégrité et son altérité. La question du contrôle m'a semblé présente dans le discours de certain.e.s adolescent.e.s rencontré.e.s en animation qui exprimaient une vision de la possessivité comme une marque d'amour et une forte intégration des stéréotypes de genre, le garçon devant notamment jouer un rôle protecteur dans la relation de couple. J'ai donc souhaité mener une recherche sur le lien entre les rapports sociaux de genre et sur la violence au sein du couple pour être en mesure de développer dans mes animations la dimension de prévention des rapports de force dans les relations de couple.

L'approche sociologique qui prend en compte les rapports sociaux de genre fait partie des trois approches jugées utiles par le rapport dit Coutanceau, qui fait référence en France dans la prise en charge des auteurs. Ce document estime que « [la violence au sein du couple] s'enracine dans les

³ J'emploierai l'écriture inclusive uniquement lorsque la proportion féminin/masculin est équilibrée ou non connue, d'où l'emploi de conseillère conjugale au féminin, victime au féminin et auteur de violence au masculin.

⁴ Cette CCF travaille par ailleurs comme écoutante au 3919, numéro vert des violences faites aux femmes, ce qui appuie son acuité au dépistage des violences.

rapports sociaux de sexe. [...] Les auteurs de violences conjugales et leurs victimes ont intégré les schémas de pensée dominants sur les relations hommes-femmes »⁵. Les deux autres lectures considérées dans ce rapport officiel sont les lectures psychologiques et psycho-criminologique. L'approche psychologique « souligne les fragilités et les troubles de la personnalité présents chez le partenaire violent »⁶ : rigidité, anxiété, angoisse de l'abandon, égocentrisme, tonalité paranoïaque, impulsivité, alexithymie⁷, etc. La pluralité de ces approches est utile pour appréhender la complexité de ce phénomène. Dans ce travail, je me pencherai plus particulièrement sur l'approche de genre en établissant les liens avec quelques données cliniques, en étudiant la vision de nombreux psychologues sur cette lecture et en examinant l'insertion de cette approche dans un programme criminologique.

Anne Jacobs, psychologue co-directrice de l'association belge Praxis qui travaille depuis vingt ans auprès des auteur.e.s de violence est la première professionnelle que j'ai rencontrée dans le cadre de ma recherche. Lorsque je l'ai interrogée sur son intégration ou non de l'approche de genre dans sa pratique, sa réponse fut que, bien qu'elle relève et dénonce systématiquement les propos sexistes des participants aux groupes, elle tenait l'approche de genre pour « idéologique ». Sa réponse m'a amenée à mettre en question la pertinence de cette approche à laquelle j'avais adhéré avec un sentiment d'évidence : l'approche de genre, au-delà d'une grille de lecture du phénomène social des violences conjugales, constitue-t-elle un levier efficace de remise en question pour les hommes aux comportements violents à l'égard des femmes ? Comment la mettre au travail auprès des auteurs pour la rendre utile et non idéologique ? Permet-elle de faire un travail de prévention auprès des jeunes ? L'objet de ma recherche sera donc celui-ci : *doit-on appréhender la violence conjugale sous l'angle des rapports sociaux de genre ?*

La première partie s'ancrera dans la théorie. Après avoir défini les notions de violence conjugale et de rapports sociaux de genre, j'analyserai les dynamiques à l'œuvre entre elles en prenant appui sur les travaux de sociologues et de psychologues ainsi sur la vignette clinique d'un auteur de violence rencontré en CPEF. J'étudierai également comment cette approche, dans un premier temps portée par les mouvements féministes, a été adoptée de façon institutionnelle pour intégrer les recommandations officielles de la prise en charge des auteurs et évoquerai les réticences de certain.e.s professionnel.le.s à s'y fier.

La deuxième partie étudiera la pratique de l'intervention auprès des auteurs. Il s'agira de décrire quatre dispositifs collectifs qui intègrent l'approche de genre et d'analyser les usages qu'ils en font. Cette partie sera basée sur mes échanges avec des professionnel.le.s de ces dispositifs, leurs documents internes et/ou des analyses ayant été faites sur leur travail.

La troisième partie sera consacrée à la posture professionnelle de CCF. Je m'appuierai sur les deux premières parties pour questionner la pertinence et les limites de la posture de CCF dans l'accompagnement des auteurs (animation de dispositifs spécifiques, accueil en entretiens individuels et de couple). Puis je me pencherai sur la prévention primaire des violences conjugales (c'est-à-dire la prévention en amont de l'apparition des violences) dans le cadre de l'éducation à la vie sexuelle et affective. Cette dernière partie sera essentiellement nourrie par mes expériences de stage et mes expériences professionnelles⁸.

⁵ COUTANCEAU Roland (travaux collectifs dirigés par), « Auteurs de violences au sein du couple : prise en charge et prévention » (2006), p.5

⁶ Document précédemment cité, p.5

⁷ L'alexithymie est la difficulté voire l'impossibilité à identifier et exprimer ses propres émotions et à identifier celles des autres.

⁸ Je travaille depuis janvier 2019 comme animatrice de prévention en CPEF.

Partie 1

VIOLENCE CONJUGALE ET APPROCHE DE GENRE

Que signifie « appréhender la violence conjugale sous l'angle des rapports sociaux de genre » ? Que signifie *violence conjugale* et que signifie *rapports sociaux de genre* ? Quels sont les liens entre ces deux phénomènes sociaux ? Comment cette compréhension des violences, portée initialement par les féministes, est reçue désormais par les institutions françaises et par les professionnel.le.s de l'intervention auprès des auteurs ?

A. Définitions

1) Violence conjugale comprise comme terrorisme intime

Une définition littérale et globale des violences conjugales désignerait l'ensemble des actes et comportements violents entre deux personnes qui sont ou ont été liées par un mariage, un PACS, une relation amoureuse ou un concubinage. Cependant, la nature de ces comportements violents diffère en fonction de l'existence ou non d'un rapport de pouvoir entre les partenaires et de la motivation à y recourir..

Le sociologue américain M. P. Johnson distingue quatre typologies de violences au sein du couple. Il ne sera dans ce travail question que de celle qu'il désigne comme *terrorisme intime*. Ce type de violence est asymétrique et implique un rapport de force entre auteur et victime. Sa finalité est « le *contrôle* de la conjointe : contrôle des fréquentations, des dépenses, des tâches ménagères, de la sexualité [...] et aboutit aux violences et traumatismes graves dont on recueille les conséquences dans les foyers, les hôpitaux ou dans les morgues »⁹. Les violences verbales (insultes, cris), psychologiques (dénigrement, menaces, mise sous tension, humiliations, harcèlement), physiques (coups, meurtre, séquestration), sexuelles (viol), économiques (contrôle de l'activité professionnelle, contrôle de l'argent) et/ou administratives (confiscation des papiers d'identité) constituent alors autant de moyens pour l'auteur de maintenir sa partenaire sous son contrôle. Le couple est alors synonyme de titre de propriété. Une équipe pluridisciplinaire canadienne¹⁰ a conceptualisé cette violence sous le nom *processus de domination conjugale* (PDC), mettant l'accent sur la mise en œuvre de stratégies de contrôle davantage que sur les « passages à l'acte violent ». Selon M.P. Johnson, le terrorisme intime est à 97% le fait d'hommes sur des femmes.

Ce qu'il désigne comme *violence situationnelle de couple* et que l'on retrouve hors cadre scientifique sous le terme de *conflit* se caractérise par des comportements violents dans un rapport symétrique. Le recours à des actes de violence physiques, aux insultes et au dénigrement intervient dans le cadre de différends de couple lors desquels les deux partenaires peuvent exprimer librement leur désaccord. La violence situationnelle de couple concerne principalement les personnes unies par le lien du couple, contrairement au terrorisme intime qui peut advenir ou se poursuivre après une rupture.

Le *contrôle mutuel violent*, parfois appelé *conjugopathie*, est une relation dans laquelle deux

⁹ BONNET François, « Violences conjugales, genre et criminalisation ; synthèse des débats américains », *Revue française de sociologie* n°56 (2015), p.363

¹⁰ Le modèle du PDC est le fruit d'une collaboration entre le milieu scientifique (Université des Trois Rivières) et les professionnel.le.s de l'intervention auprès des auteurs (Accord Mauricie) et auprès des victimes (La Séjournelle).
Auteurs de violence conjugale et approche de genre / A. Rughoonundun / Planning Familial 38 / 2019 / p. 7

terroristes intimes se confrontent et tentent d'imposer leur pouvoir l'un sur l'autre. La violence situationnelle de couple et le contrôle mutuel violent, où la violence est réciproque et symétrique, concernent par définition équitablement les hommes et les femmes.

La résistance violente, enfin, est définie comme la réaction d'une victime de terrorisme intime, donc statistiquement majoritairement la réaction de femmes victimes au comportement agressif d'un homme auteur de violence. La victime recourt alors la violence physique pour se défendre. En France, elle concerne 69% des femmes autrices d'homicides conjugaux.

Il ne sera ici question que du terrorisme intime, c'est-à-dire violence marquée à la fois par l'asymétrie et la volonté de contrôle. C'est sous le terme générique de *violence conjugale* que les institutions, la loi et le secteur du travail social l'emploient en France. Par adhésion au langage courant dans le cadre d'un mémoire professionnel et non d'une recherche scientifique, j'emploierai donc ce terme de violence conjugale.

2) Rapports sociaux de genre

D'après Maguy Maruéjols, les assignations de genre ont « permis de transformer l'agressivité humaine en violences organisées dont les femmes sont très majoritairement victimes »¹¹. C'est la disproportion avec laquelle les hommes recourent à la violence conjugale qui nous amène à considérer cette dernière sous l'approche des rapports sociaux de genre.

Le *gender* est un concept de sciences sociales couramment utilisé aux Etats-Unis à partir des années soixante-dix : il constitue le fondement du courant des *gender studies*. Des penseuses telles que Joan W. Scott ou Judith Butler en sont des figures phare. Ce terme a mis du temps à intégrer le langage et donc la pensée francophone : l'expression « rapports sociaux de sexe » était alors en vigueur jusque dans les années quatre-vingt-dix. Utiliser la notion de genre à la place de celle de sexe permet de comprendre les inégalités entre les femmes et les hommes comme un fait social et non un fait biologique.

Le genre est un système qui divise le monde social en deux catégories : le masculin et le féminin. Il se fonde sur une différenciation supposée de deux sexes biologiques. Il associe au masculin et au féminin un certain nombre de caractéristiques concernant la façon d'appréhender le monde, de se comporter et d'interagir. Ces caractéristiques établissent les normes de ce qu'il convient de ressentir, vouloir, faire et penser selon qu'on ait été désigné.e garçon ou fille à la naissance. Ces normes sont apprises par les bébés dès la naissance (voire même avant) par imitation des adultes et par une éducation différenciée. Ces caractéristiques dites « naturellement » féminines ou masculines varient en réalité en fonction de la culture (temps et lieu). Judith Butler développe l'idée selon laquelle c'est au contraire le genre qui fonde le sexe : certaines différences biologiques entre individus ont été socialement retenues pour fonder deux catégories. Dans cet écrit, lorsqu'il sera question de « femmes » et d'« hommes », il sera fait référence aux personnes socialement désignées comme telle.

Cette différenciation se base sur une binarité selon laquelle le masculin serait l'opposé du féminin, selon le mythe de la complémentarité (sur lequel se base le modèle hétéronormé). Les professeur.e.s en sciences politiques Christine Gionnet et Erik Neveu ont résumé dans un tableau simplifié des associations symboliques au féminin et au masculin décrites par les anthropologues ayant travaillé sur la notion de différenciation sexuée :

Masculin	Sec	Dessus	Dehors	Droit	Ouvert	Dominant	Haut
Féminin	Humide	Dessous	Dedans	Tordu	Fermé	Dominé	Bas

L'anthropologue Françoise Héritier constate une hiérarchie entre le masculin et le féminin

¹¹ MARUÉJOULS Maguy, « Les violences conjugales : un fait social nourri par le sexisme », intervention au colloque de Pau sur les violences conjugales (2010)

comme invariable dans toutes les sociétés. Le masculin est associé à l'action, la prise de décision et la force, ce qui implique une concentration entre les mains des hommes du pouvoir dans tous les domaines : politique, économique, militaire, religieux, et, ce qui nous intéresse dans ce travail, familial. Cet exercice du pouvoir par les hommes amène à des inégalités de droit et/ou de fait entre les hommes et les femmes. La complémentarité et la hiérarchie de ces rôles étant considérées comme induites par une différence biologique entre homme et femmes, elles apparaissent comme inévitables et nécessaires à tout ordre social. Les inégalités apparaissent alors comme biologiquement et socialement fondées.

B. Quels liens entre violence conjugale et rapports sociaux de genre ?

L'approche de genre permet de mettre dans le champ politique ce qui a longtemps été considéré comme étant du domaine du privé, cas isolé entre deux personnes : elle appréhende les violences conjugales comme un phénomène en lien avec une société organisée par le genre. Selon le modèle du processus de domination conjugale (PDC), un auteur de violence, pour s'autoriser à exercer un rapport de force et supporter psychiquement lui-même sa violence, doit s'en sentir légitime. Les théoricien.ne.s du PDC considèrent que, malgré la condamnation actuelle de ces violences, « la légitimité de la violence repose sur des valeurs collectives qui sont en conformité avec la société »¹². Dans cette partie, il s'agira d'analyser les valeurs, les croyances et l'organisation sociales qui d'une part conditionnent à la violence de couple et d'autre part la justifient. Par ailleurs, les violences conjugales confortent l'ordre social qui les permet : selon le sociologue Roger Herla elles « font partie d'un ensemble de violences structurelles ayant pour but (et/ou effet) de maintenir un certain niveau de domination et de contrôle des hommes sur les femmes »¹³.

J'invite les personnes qui me lisent à garder en tête que ces éléments sociologiques ne se suffisent pas à eux-mêmes puisque nous vivons tous et toutes dans la même société, pourtant nous ne sommes pas tous et toutes pris.e.s dans des dynamiques de violence de couple. Le psychiatre Roland Coutanceau compte parmi les traits de personnalité récurrents des auteurs celui de la rigidité : cette prédisposition psychique pourrait entrer en jeu dans la façon dont les stéréotypes de genre sont intégrés.

Cette partie sera illustrée régulièrement par des éléments d'une vignette clinique, celle d'un couple, Benoît et Héléna¹⁴, reçu en entretien de conseil conjugal lors duquel j'étais observatrice. Le contexte dans lequel ces deux personnes demandent un entretien de couple ainsi que la pertinence ou pas de les recevoir en couple ne seront pas discutés ici mais en troisième partie de cet écrit.

1) Apprendre à exercer ou à subir la violence

Les rôles assignés aux femmes et aux hommes permettent l'apprentissage de comportements et de représentations du monde, de soi et d'autrui qui rendent possible d'exercer ou de subir de la violence. Selon la psychiatre et psychothérapeute Marie-France Hirigoyen¹⁵, « pour beaucoup, la masculinité est la capacité de s'imposer, de défendre ses droits, d'être brave et fort. Cela se passe sur le terrain du pouvoir, de la domination, de la possession et du contrôle »¹⁶. Si cette vision de la masculinité est actuellement remise en question chez certaines personnes, l'apprentissage de ces capacités demeure favorisé chez les garçons. Suivant l'idée d'une différenciation sexuée en

¹² ACCORD MAURICIE, « La légitimité du pouvoir chez les conjoints dominants : stratégies de justification du Processus de Domination Conjugale », www.accordmauricie.com (2006) p.1

¹³ HERLA Roger, « Violences conjugales et genre : quels liens ? », publication du CVFE (2018), p.8

¹⁴ Les prénoms ont été modifiés.

¹⁵ Marie-France Hirigoyen a fait partie du groupe de travail du rapport dit Coutanceau, sur lequel je reviendrai.

¹⁶ HIRIGOYEN Marie-France, *Femmes sous emprise : les ressorts de la violence dans le couple*, éd. Oh ! (2005), p.150
Auteurs de violence conjugale et approche de genre / A. Rughoonundun / Planning Familial 38 / 2019 / p. 9

opposition (ou en complémentarité), les filles vont être amenées à intégrer des notions inverses : l'acceptation, la passivité, la compréhension. Il est renvoyé aux garçons qu'ils sont capables de violence et en droit de se défendre, et aux filles qu'il faut se préparer à se protéger de violences en ne s'y exposant pas. « Tandis que la violence des garçons est acceptée et même valorisée ("défends-toi si t'es un homme !"), on apprend aux filles à l'éviter », affirme Marie-France Hirigoyen¹⁷.

Hommes et femmes n'intègrent pas seulement les caractères qu'il convient d'acquérir en tant que membre de tel genre mais également ce qui semble « normal » pour les représentant.e.s de l'autre genre. Apparaît alors une certaine fatalité vis-à-vis de la domination masculine, basée sur la croyance que les caractéristiques masculines et féminines relèvent de lois biologiques. Cette croyance est par exemple exprimée par le dicton anglais : « Men will be men », « les hommes seront toujours des hommes ». D'après Roger Herla, « [les rôles assignés] semblent justifier/banaliser tel ou tel comportement de l'auteur de violences. [...] Les identités de sexe figées et les rôles stéréotypés qui les accompagnent risquent de confiner les femmes dans des positions de patience et de compréhension : " c'est comme ça que les hommes fonctionnent, ils ont besoin de contrôler, de décider, d'avoir une vie sexuelle de tel type, il faut bien que je m'y adapte " ». Cette croyance fait par exemple apparaître le viol conjugal comme une fatalité. Le modèle du PDC appelle ce type d'argument la justification de nature : « agressivité inscrite dans les gènes, libido difficilement contrôlable, le dominant peut formuler de multiples façons l'idée qu'il est taillé dans un matériau immuable. [...] L'abus de pouvoir est excusable puisqu'il résulte de l'affirmation à outrance, certes, mais de l'affirmation tout de même d'une nature normalement dominante »¹⁸.

Même lorsqu'elle est l'œuvre d'une femme, la violence semble encore associée au masculin. Dans un groupe dédiée aux femmes autrices de violences mis en place par l'association belge Praxis, on relève dans le discours des femmes de nombreuses assimilations au masculin dans sa dimension biologique : « je n'ai pas eu les couilles de partir », « je suis rentrée la queue entre les jambes », « il me cassait les couilles », etc. On pourrait émettre l'hypothèse que ce discours relève d'une stratégie des autrices pour légitimer l'usage de la violence à leurs propres yeux. Cette réflexion pourrait nous faire dire avec Marie-France Hirigoyen « la violence n'a pas de sexe »¹⁹ et ajouter « la violence a un genre » : elle serait associée au masculin et non nécessairement à des hommes.

L'apprentissage des rôles genrés de la violence peut également se faire par transmission intergénérationnelle. On rappelle parfois, et à raison, que les auteurs ont souvent été eux-mêmes victimes de violence, le plus souvent dans l'enfance : « lorsqu'un homme a été élevé par un père violent, son organisation intrapsychique a été changée jusqu'à ce que le recours à la violence fasse partie de son mode de fonctionnement »²⁰. Il ne faut cependant pas exclure que la plupart des victimes de violence conjugales ont été également dans l'enfance victimes d'autres violences : auteurs et victimes se rejoignent sur ce point. Dans le cas de notre vignette clinique, Héléna insiste sur le fait que Benoît et elle aient été victimes de violence dans l'enfance. En ce qui la concerne, elle évoque une haine de la part de sa mère à son encontre et le rappel incessant qu'elle n'était pas désirée, ainsi que la violence physique permanente de son père sur sa mère. Elle exprime alors un fort ressentiment vis-à-vis de sa mère de « ne pas être partie », une inertie qu'elle considère comme cause des traumatismes dont elle est victime. Elle n'impute donc pas à son père la responsabilité du climat de terreur qui pesait sur la famille mais à sa mère le fait de ne pas s'être suffisamment protégée ni d'en avoir protégé les enfants. On peut supposer que l'identification d'un garçon à son père et d'une fille à sa mère dans le contexte d'une violence exercée du père sur la mère peut amener les enfants en grandissant et fondant couple et famille à reproduire la répartition genrée de la violence qu'ils ont apprise (y compris la culpabilisation de la victime).

¹⁷ Ouvrage précédemment cité, p.141

¹⁸ ACCORD MAURICIE, « La légitimité du pouvoir chez les conjoints dominants : stratégies de justification du Processus de Domination Conjugale », www.accordmauricie.com (2006) p.36

¹⁹ HIRIGOYEN Marie-France, *Femmes sous emprise : les ressort de la violence dans le couple*, éd. Oh ! (2005), p.131

²⁰ Ouvrage précédemment cité, p. 143

2) Force physique au masculin

L'appropriation de son corps se fait de façon différente selon qu'on soit sociabilisé.e garçon ou fille. Si les filles peuvent être incitées à pratiquer certains sports, leur développement musculaire ne sera pas valorisé socialement comme celui des garçons. La plupart des sports dits féminins conservent une finalité esthétique (danse, gymnastique rythmique et sportive, natation synchronisée...). Au contraire, les sports dits masculins visent à l'appropriation et au développement de la force physique. Dans notre entretien de couple, le corps de Benoît est particulièrement présent : il est assis les jambes profondément ancrées dans le sol, l'ouverture correspondant à celle du bassin, donnant une sensation de solidité, de force.

Cette différence entre garçons et filles dans l'éducation physique est fondamentale dans la violence de couple car non seulement elle développe la force musculaire des hommes qu'ils peuvent utiliser contre leur compagne mais surtout elle les habitue à mobiliser leurs capacités physiques dans une dynamique expansive. Les intervenant.e.s auprès des auteurs notent d'ailleurs avec récurrence la pratique d'un sport de combat. Ainsi, les hommes auteurs de violence sont nettement plus enclins à recourir à l'agression physique que les femmes autrices, lesquelles s'en tiennent dans la majorité des cas à des agressions psychologiques et verbales tandis que les hommes seront davantage enclins à assortir ces dernières d'agressions physiques. Certaines personnes l'expliquent en invoquant une force physique moindre des femmes. Le pédopsychiatre Maurice Berger, lui, ramène l'usage de la violence physique à son apprentissage et non à sa capacité musculaire : il donne ainsi pour exemple que plusieurs adultes peuvent être nécessaires pour contraindre un enfant de neuf ans qui recourt à la violence physique.

Marie-France Hirigoyen nous apprend que, lorsque les femmes ont cependant recours à l'agression physique, elles le font davantage à main nue tandis que les hommes se servent davantage d'objets, lesquels causent des dommages plus graves sur les victimes : attaquer au couteau, bloquer sa victime avec une chaise au sol pour lui infliger des coups de poing, etc. La gravité de l'attaque physique dépend de l'intentionnalité de la domination davantage que la force physique. Selon Roland Coutanceau, « ce qui anime la violence physique -qui ne surgit pas brutalement *ex nihilo* comme un simple phénomène de dévouement moteur mais participe d'une volonté consciente, voire délibérée- c'est l'attaque radicale de l'autre, l'atteinte de sa liberté élémentaire, la négation de l'altérité »²¹.

3) L'inaccessibilité des émotions

L'assignation féminine des émotions développe chez de nombreux hommes un faible accès à leur vie intérieure. Selon Marie-France Hirigoyen, « quand les femmes sont débordées par la pression, il leur reste la possibilité de pleurer, de demander de l'aide, mais face à leur impuissance, les hommes supposés forts, solides n'ont souvent pas d'autres recours que la colère ou la jalousie car ce sont les seules émotions qu'ils n'ont pas appris à contrôler »²². De nombreux/ses intervenant.e.s auprès des auteurs rapportent chez un grand nombre d'entre eux une difficulté à identifier les émotions : toute émotion désagréable est interprétée comme de la colère, qu'il s'agisse de la peur, de la tristesse, de la frustration, du désarroi... La colère est en effet la principale émotion reconnue chez les garçons, la peur et la tristesse étant socialement davantage acceptée chez les filles. L'approche clinique traduit l'inaccessibilité des émotions par l'alexithymie. Ce trouble définit une difficulté voire impossibilité non seulement d'identifier et d'exprimer ses émotions mais également de les identifier chez autrui. Selon une étude menée par l'Université des Trois Rivières au Canada, 40% des auteurs de violence conjugale seraient atteints d'alexithymie, contre environ 15% dans le reste de la population. Anne Jacobs, psychologue intervenante auprès des auteurs de violence, la définit comme issue d'un mélange entre inné et acquis.

De cette inaccessibilité aux émotions découle une difficulté à établir une communication

²¹ COUTANCEAU Roland, *Amour et violence : le défi de l'intimité*, éd. Odile Jacobs (2006), p.167

²² HIRIGOYEN Marie-France, *Femmes sous emprise : les ressorts de la violence dans le couple*, éd. Oh ! (2005), p.151
Auteurs de violence conjugale et approche de genre / A. Rughoonundun / Planning Familial 38 / 2019 / p. 11

sans violence. La base de ce qu'on appelle la communication non-violente est l'expression de son ressenti propre sans porter d'accusation sur la responsabilité d'autrui dans ce ressenti. Les hommes chez qui l'expression du ressenti a été dévalorisée comme non virile peuvent donc recourir à des modes de communication violents basés sur l'accusation, la culpabilisation, la menace et le dénigrement.

Le langage verbal et non-verbal de Benoît traduit une fermeture vis-à-vis des émotions et de la communication. Il s'appuie sur ses genoux, ce qui lui fait un peu rentrer la tête dans les épaules et regarder par en-dessous. Quand il ne parle pas, son regard est vers ses mains, ce qui a pour effet de le fermer. Lorsqu'Hélène l'incite à parler de son enfance, il répond « c'est du passé » ; lorsque la CCF essaie de l'interroger sur ce qui est en jeu pour lui et ce qu'il vit, il élude les questions.

4) Décider, posséder, protéger

Lorsque la Bible commande « tu ne convoiteras pas la femme de ton prochain », elle ajoute « ni sa maison, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, rien de ce qui est à ton prochain » (Exode 20, 17) : ce commandement porte sur le respect de la propriété privée. La culture dont nous sommes issu.e.s place le lien conjugal dans le champ de la propriété privée : une femme appartient à un homme et il dispose en conséquence de tous les droits sur elle. Ainsi, dans le droit romain, le mariage donnait à un homme le droit de vie ou de mort sur son épouse. Si la loi actuelle ne valide plus une telle conception de la conjugalité et a institué des droits égaux²³ dans le couple conjugal et parental ainsi que le devoir de respect mutuel, cet héritage culturel n'en est pas inactivé pour autant. Benoît exprime son droit à corriger une compagne désobéissante. Lorsque la CCF l'interroge sur la présence de violences dans le couple, il ne les nie pas, ne les reconnaît pas non plus explicitement mais les justifie ainsi : « il faut bien que je lui montre c'est qui l'homme ! ». Il ajoute : « C'est moi qui commande à la maison, pourquoi est-ce qu'elle n'obéit pas ? » : il semble s'insurger contre la « désobéissance » de sa compagne, ne pas comprendre sa capacité à faire ses choix propres.

La culture de la possession conjugale rend une forme particulièrement forte en ce qui concerne la sexualité : selon les théoricien.ne.s du PDC, « la possessivité sexuelle reçoit la compréhension et la tolérance tacite d'un grand nombre de gens »²⁴. La jalousie comme étant une preuve d'amour et l'assimilation du couple à la possessivité peuvent être exprimées et ressenties aussi bien par les hommes que les femmes. Les deux membres d'un couple, basé ou non sur une domination, peuvent d'ailleurs se retrouver autour des valeurs communes de la possession conjugale et pratiquer un contrôle réciproque visant à s'assurer du respect de la clause d'exclusivité et/ou à exprimer une preuve d'amour. Dans le cas de la violence conjugale définie comme asymétrique, la jalousie ressentie par le sujet violent peut s'exprimer par un contrôle de ses fréquentations, de ses effets personnels, de sa correspondance, de son emploi du temps et/ou de ses activités.

Dans notre vignette clinique, Hélène a fait un premier départ du domicile conjugal d'une durée d'un an dans une ville voisine. Au cours de cette année lors de laquelle il y avait rupture du lien conjugal, Hélène a fait la rencontre d'autres hommes, ce que Benoît évoque avec l'expression d'une souffrance et une forte désapprobation. Hélène réagit alors : « mais j'avais le droit, on n'était plus ensemble ! ». Elle invoque ici la notion de « droit » à choisir sa vie amoureuse et sexuelle dans le cadre de la fin du contrat conjugal : Benoît semble ne pas comprendre, concevoir ou supporter que, une fois rompu le lien conjugal, l'exclusivité de son alors ex-compagne ne lui soit pas conservée.

Le premier contexte dans lequel interviennent les féminicides conjugaux est le refus d'une rupture à l'initiative de la femme. Le meurtre vient alors comme refus d'accorder à une femme son indépendance, de reconnaître son existence hors du couple. D'un point de vue clinique, ce

²³ Exception faite de l'inégalité entre congé maternité et congé paternité, ce qui n'est pas sans lien avec la sous-partie suivante : « les hommes dehors, les femmes dedans ».

²⁴ ACCORD MAURICIE, « La légitimité du pouvoir chez les conjoints dominants : stratégies de justification du Processus de Domination Conjugale », www.accordmauricie.com (2006) p.45

comportement est à mettre en lien avec l'angoisse de l'abandon. Dans les cas d'homicide conjugal exercé par des femmes (dont on a vu que 69% relevait de la défense et non de l'attaque), le refus de rupture est rare.

Le stalking, anglicisme désignant le fait de traquer une personne (la suivre dans la rue, l'attendre à son travail ou son domicile en connaissance de son emploi du temps, en un mot la surveiller sans cesse) est également une forme de violence masculine faisant suite à une rupture. On ne trouve que très rarement des cas de stalking féminin. Comme le meurtre, il vise à empêcher la femme de continuer à vivre sans son agresseur. Le stalking a pour conséquence chez la victime un état de stress et de vigilance permanent qui conduit à de l'épuisement et parfois jusqu'aux hallucinations.

Les violences sexuelles sont utilisées également en grande majorité par des hommes dans le but d'affirmer la possession au sens propre et figuré de la femme. Dans de nombreux cas, le viol conjugal peut prendre la forme du devoir conjugal : la contrainte n'est pas que physique mais surtout morale. Elle s'ancre plus largement dans un climat de tension où le refus de la femme d'avoir un rapport sexuel pourrait être utilisé comme prétexte au déclenchement des fureurs de l'homme. La bande dessinée *A la folie* de sensibilisation à la violence conjugale met en scène une femme qui tous les soirs met du lubrifiant dans son vagin en prévision de rapports forcés (qu'elle n'identifie pas comme des viols) : elle craint la violence de son mari si elle lui refusait ces rapports ou s'il se rendait compte qu'elle n'était pas excitée. Dans d'autres situations, le viol est utilisé comme une arme de guerre : un outil puissant de représailles et de terreur, notamment lorsque la femme exprime des velléités d'indépendances. J'ai rencontré cette situation lors de mon stage en CIVG : une femme enceinte de son ex compagnon. L'homme avait trouvé l'appartement où elle s'était réfugiée avec les enfants et, après avoir détruit la porte et l'avoir cognée jusqu'à lui casser le nez, l'avait violée. Cette violence était particulièrement présente lors de son IVG, notamment pendant l'expulsion car ses nausées lui provoquaient des douleurs à son nez cassé. L'agresseur ici marque en profondeur différentes dimensions de la femme : il réaffirme en force que ce corps et cet être ne devaient et pouvaient pas exister indépendamment de lui.

Enfin, si une des caractéristiques du masculin est la capacité à se défendre, une autre réside en la capacité à défendre autrui, notamment ceux et celles considéré.e.s comme plus faibles et incapables de se défendre eux-mêmes. Cette image d'une masculinité a priori positive, celle du preux chevalier venant sauver la belle en danger dans les contes de fées, peut également impacter négativement la relation amoureuse et conjugale. Dans son livre *Il y avait un monstre en moi (témoignage d'un ex-mari violent)*, Frédéric Matwies témoigne de la violence dont il a fait usage sur son ancienne compagne²⁵. Il s'attarde sur les émotions ressenties le jour de la rencontre : « Je suis face à un oisillon que j'ai envie de prendre sous mon aile »²⁶, se souvient-il. Il décrit ensuite son investissement pour aider sa compagne, une mise sous tutelle qu'il lui reprochera bientôt comme manque de volonté propre : l'absence d'évolution de la situation de sa compagne devient alors prétexte aux violences à son égard.

Dans le cas de notre vignette clinique, la dimension du « sauveur » est particulièrement présente, en forte résonance avec la notion de possession. A un moment de l'entretien, Héléna s'indigne : « Je suis une femme ! Je ne suis pas une enfant ! ». Benoît réagit alors sur l'idée qu'elle « a besoin de lui pour la protéger » et que quand elle est partie « il a dû aller la récupérer ». La CCF reprend ce terme d'une façon qui interroge la possession : « qu'est-ce que vous entendez par récupérer ? Que madame vous appartiendrait ? ». Benoît répond alors qu'il est allé la « sauver ». Il raconte que, pendant l'année où elle était partie, Héléna avait rencontré un homme qu'il qualifie de fou, qu'elle vivait chez lui et qu'il avait essayé de la tuer. Héléna a alors appelé Benoît « au secours », Benoît est venu la chercher. Depuis le moment où Benoît a évoqué le fait qu'il l'avait « récupérée », Héléna n'est plus intervenue du tout. La CCF l'interroge alors pour savoir si elle adhère à la version des faits rapportées par Benoît : elle approuve en silence. Elle ne s'insurge plus contre l'infantilisation dont elle faisait cas plus tôt : elle baisse désormais les yeux et semble adhérer

²⁵ Frédéric Matwies a suivi les groupes de parole pour auteurs de Roland Coutanceau à la Ligue de Santé mentale.

²⁶ MATWIES Frédéric, *Il y avait un monstre en moi : témoignage d'un ex-mari violent*, éd. Michalon (2011), p.52
Auteurs de violence conjugale et approche de genre / A. Rughoonundun / Planning Familial 38 / 2019 / p. 13

à l'idée de Benoît selon laquelle il la « protège ». Benoît reviendra plus tard dans l'entretien sur la présumée incapacité d'Hélène à se mettre elle-même en sécurité avec une connotation d'infantilisation qu'Hélène dénonçait plus tôt : « elle est naïve, elle a fait des erreurs », l'erreur en question étant d'avoir essayé de se passer de lui.

5) Les hommes dehors, les femmes dedans

Si le modèle de la femme au foyer est aujourd'hui remis en question, l'idée que les femmes auraient naturellement une fibre maternelle demeure sans équivalent paternel pour les hommes. C'est l'assimilation du féminin au *care* qui justifie que la femme passe davantage de temps à prendre soin de la famille et donc de la maison, même quand les enfants n'allaitent pas ou plus ou lorsqu'il n'y a pas ou plus d'enfants à la maison. Dans la complémentarité affirmée par une binarité d'opposition entre l'homme et la femme, le premier est censé ramener l'argent à la maison et la seconde censée prendre soin du foyer. Cette complémentarité peut être brandie par certains hommes pour contrôler, réduire ou empêcher les activités professionnelles de leur compagne et justifier des violences économiques. L'absence ou le contrôle des activités extérieures au foyer enferment la victime dans une solitude qui favorise la mise en place du processus d'emprise. La principale personne adulte avec laquelle elle interagit étant son compagnon, elle intègre d'autant plus sa manière de concevoir le monde qu'elle ne dispose pas ou peu de discours alternatif. La persistance de ce schéma de répartition des tâches a pour conséquence le fait que les hommes occupent quatre fois moins que les femmes des emplois à temps partiel et que l'écart salarial entre hommes et femmes persiste à hauteur de 13%. De part cette réalité économique et la prégnance de ce modèle, la violence économique est majoritairement masculine.

Pour illustrer mon propos, je ferai appel à un autre cas que celui de Benoît qui n'a rien exprimé de cet ordre. Hervé décrit sa compagne Nathalie comme « naïve » parce qu'elle s'est mise en tête de travailler. Le coût de la garde des enfants recouvre en effet le salaire que Nathalie tire de son travail. Il exerce donc une pression sur elle pour la convaincre de l'infondé de ce travail : la famille n'en tire pas d'avantages financiers et, selon lui, les enfants « ont besoin de leur mère ». Il n'exprime pas l'idée réciproque selon laquelle les enfants auraient besoin de leur père. Il n'envisage pas les avantages autres que financiers que Nathalie peut tirer de son travail : épanouissement personnel, activité extérieure au foyer, rencontres. D'après Nathalie (également rencontrée en entretien individuel), Hervé est particulièrement angoissé par le fait qu'elle ne travaille qu'avec des collègues masculins sur des missions de plusieurs jours.

Le groupe à destination des autrices de violences conjugales et intrafamiliales de l'association Praxis n'a pas pu se maintenir car un nombre trop important de participantes ne parvenait pas à faire garder leurs enfants le soir pour venir aux groupes. La quasi-totalité d'entre elles vivait pourtant avec le père des enfants en question. Aucun groupe pour hommes auteurs de violence ne mentionne ne pas avoir pu se poursuivre du fait d'une impossibilité des hommes à dégager du temps hors de la maison. On peut donc formuler l'hypothèse d'une surcharge de travail domestique et d'une impossibilité de dégager du temps pour soi dans ces familles dont la mère était désignée comme autrice de violence.

6) Le poids des normes de genre

Le fait d'avoir été conditionné pour occuper un rôle dominant dans la société peut créer une forte frustration pour un homme quand il est confronté à son impuissance. Selon Marie-France Hirigoyen, « ces stéréotypes d'hommes forts, virils, puissants sont parfois lourds à porter et certains hommes ne trouvent pas d'autre moyen pour masquer leurs faiblesses que d'écraser plus faible d'eux, à savoir leurs femmes »²⁷. Eduqués dans l'idée qu'un homme a le contrôle de sa propre vie et du monde qui les entoure, certains hommes peuvent ressentir une vive frustration face à des

²⁷ HIRIGOYEN Marie-France, *Femmes sous emprise : les ressorts de la violence dans le couple*, éd. Oh ! (2005), p.151
Auteurs de violence conjugale et approche de genre / A. Rughoonundun / Planning Familial 38 / 2019 / p. 14

situations dont ils n'ont pas la maîtrise. Selon Marie-France Hirigoyen, ce fossé peut provoquer de profondes blessures narcissiques auxquelles certains hommes tentent de répondre par l'usage de la domination. Elle résume ainsi : « cette violence serait une caricature de l'affirmation de soi »²⁸.

Ce phénomène peut être accentué lorsqu'il y a disproportion entre l'homme et la femme dans ce qu'il perçoit ou qui est socialement admis comme réussite sociale et professionnelle. Selon Marie-France Hirigoyen, « si l'homme se sent trop fragilisé et que la femme réussit trop bien, il arrive que l'homme se sente attaqué et devienne violent »²⁹. Ainsi, même si les différentes études se rejoignent sur le fait que la violence concerne toutes les catégories sociales, elles observent comme contexte professionnel fréquent celui du chômage. Certains auteurs de violence concernés par cette situation expriment une humiliation liée à l'incapacité à répondre au schéma de l'homme qui ramène l'argent à la maison, d'autant plus forte dans les situations où la compagne remplit ce rôle.

Certains hommes expriment ouvertement le poids de certaines injonctions masculines. Selon Nadège Séverac, sociologue, « si un sentiment est exprimé (laborieusement), c'est pour décrire le sentiment d'être réduit à une caricature masculine de pourvoyeur de fonds qui ne serait pas vraiment chez lui dans l'espace domestique ». Elle cite alors des participants : « je travaille comme un tiroir-caisse et je n'ai pas mon mot à dire », « quand on rentre du boulot, elle est restée avec les enfants, elle a besoin de se défouler, alors nous on est le punchingball »³⁰. On peut certes interpréter de la mauvaise foi dans de telles déclarations et repérer une tentative d'inversion victime/agresseur avec l'emploi de l'image du punchingball, mais on peut également interpréter un ras-le-bol vis-à-vis d'une répartition des tâches insatisfaisante. Un travail sur les représentations de genre pourrait donc apparaître comme bénéfique à des hommes qui en subissent également l'enfermement.

7) Dénigrement et attaque d'autrui sur son identité de genre

Le rapport dit Coutanceau mentionne que ce ne sont pas seulement les auteurs de violence qui ont fortement intégré les rôles sociaux genrés mais également les victimes. Aussi, il est courant qu'un auteur agresse psychiquement sa compagne en l'attaquant dans sa féminité, laquelle prend une part importante dans la construction de son identité. Ce dénigrement peut s'exprimer sur une remise en question de la capacité de s'occuper de la maison, de faire la cuisine, de prendre soin des enfants, domaines dans lesquels la femme doit traditionnellement briller : c'est l'exemple courant du gratin brûlé qui déclenche humiliations et coups. Un autre attribut central de la féminité est la beauté, ou plutôt la concordance avec des normes esthétiques bien déterminées. Frédéric Matwies rapporte qu'il rabaisait régulièrement sa compagne sur son apparence physique, lui reprochant notamment sa prise de poids suite à ses deux grossesses. Il écrit : « J'avais été fier de la présenter à mes amis ; j'étais maintenant gêné de l'avoir comme compagne ». Il décrit comme insupportable la distance que sa compagne a prise par rapport aux canons de beauté au point qu'il lui impute une des origines de sa violence : « les raisons qui ont fait tomber ce premier coup sont multiples, mais la première d'entre elles est d'une affligeante banalité : Sabrina avait grossi ».³¹

Le dénigrement de l'autre en prenant appui sur la question du genre n'est pas réservé aux hommes : c'est un aspect qu'évoquent tous.les théoricien.ne.s des violences agies par des femmes. Comme nous l'avons vu précédemment, la violence féminine est plus souvent uniquement psychologique et verbale. Le psychiatre Roland Coutanceau rapporte : « la caractéristique de la violence féminine réside en fait dans la volonté d'atteindre diverses composantes de l'identité masculine. Celle-ci est insultée deux niveaux : dans ses manques et insuffisances (l'homme n'est pas assez mâle, il ne réussit pas assez socialement) et dans ses excès (l'homme est macho, il n'investit pas la vie familiale, rentre tard, n'est jamais là, se plaît à courir les jupons...) »³² L'attaque concernant un manque de « virilité » peut cibler une prétendue incapacité à « se faire respecter » ou

²⁸ Ouvrage précédemment cité, p. 153

²⁹ Ouvrage précédemment cité, p. 152

³⁰ SEVERAC Nadège, « Auteurs de violence conjugale : sanction/éducation, deux points d'appui pour sortir de la violence », revue *Empan* n°73 (2009), p. 108

³¹ MATWIES Frédéric, *Il y avait un monstre en moi*, éd. Michalon (2011) p.131

³² COUTANCEAU Roland, *Amour et violence : le défi de l'intimité*, éd. Odile Jacobs (2006), p.170

à satisfaire sexuellement la femme (l'homme étant traditionnellement la figure active d'une sexualité hétérosexuelle). Il est fréquent que l'attaque concerne la sphère professionnelle, domaine privilégié des hommes comme nous l'avons vu plus haut. On note ainsi des cas où des autrices de violence interviennent sur le lieu professionnel du conjoint pour l'humilier publiquement devant ses collègues et sa hiérarchie : Roland Coutanceau parle d'un « objectif de déstabiliser l'homme dans sa fonction sociale ».

Dans *Les violences conjugales c'est pas qu'un truc d'hétéro*, deux militant.e.s anonymes étudient les violences conjugales faites aux lesbiennes et aux personnes transgenre. Elles décrivent également des humiliations et du dénigrement par la remise en question de l'identité de genre que la ou le partenaire s'est choisie lorsqu'il s'agit d'une personne transgenre. Elles citent ainsi des réflexions telles que : « tu te crois féminine ? C'est pas parce que tu mets des talons que tu es une femme, ça se sent trop que t'es fausse », « t'es incapable de communiquer, tu resteras toujours un mec ». Elles évoquent également des cas de dénigrement dans des relations lesbiennes lorsque la victime n'exprime pas suffisamment de distance vis-à-vis des normes de genre : « tu te maquilles, tu veux plaire aux mecs ou quoi ? T'es pas une vraie lesbienne, je suis sûre que t'as qu'une envie, c'est de sucer des bites », ou au contraire en exprime trop : « tu ne ressembles à rien, tu me dégoûtes avec tes poils, je ne suis pas lesbienne pour sortir avec un mec »³³. Dans toutes ces situations de violences, hétérosexuelles ou homosexuelle, exercées par un homme ou par une femme, peu importe le comportement de la victime : elle est toujours considérée comme coupable de ne pas correspondre aux normes de genre ou de ne pas s'en distancier. Que l'on colle au genre qui nous a été assigné ou qu'on le questionne, il prend une place de premier choix dans la composante identité et constitue donc une cible privilégiée pour les personnes autrices de violence.

C. Une approche féministe ?

La question des violences conjugales a été apportée dans le champ politique et de l'intervention sociale par les mouvements féministes. Le premier ouvrage français consacré aux auteurs de violence ainsi que le premier groupe leur étant destiné, à la fin des années quatre-vingt, furent à l'initiative du socio-anthropologue Daniel Welzer-Lang, une personne se déclarant ouvertement féministe qui prenait largement appui sur l'approche de genre aussi bien dans ses recherches théoriques que dans sa pratique.³⁴ Aujourd'hui, l'approche de genre n'est plus l'apanage des militantes féministes mais a été adoptée de façon institutionnelle.

1) L'institutionnalisation de l'approche de genre

Tournant dans l'intérêt de l'Etat pour les violences conjugales, l'enquête ENVEFF³⁵ de 2000 a été commanditée par le gouvernement pour évaluer les violences faites aux femmes en France. Elle fut dirigée par la sociologue Maryse Jaspard avec une prise en compte de la composante du genre. En 2005, la commission « Genre et violences » mène les travaux préparatoires au plan « Violence et Santé ». En 2014, la France signe la Convention européenne d'Istanbul, premier texte institutionnel qui affirme les violences conjugales comme étant des violences de genre. Elle reconnaît ainsi que « la nature structurelle de la violence à l'égard des femmes est fondée sur le genre, et que la violence à l'égard des femmes est un des mécanismes sociaux cruciaux par lesquels les femmes sont maintenues dans une position de subordination par rapport aux hommes ». Elle intègre parmi ces violences faites aux femmes la violence conjugale car « elle affecte les femmes de

³³ ANONYMES, *Les violences conjugales c'est pas qu'un truc d'hétéro*, fascicule infokiosque (non daté), p.22

³⁴ L'accusation de Daniel Welzer-Lang par des élèves féminines de harcèlement dans le cadre universitaire amène des confusions sur la lecture de ses travaux sur l'identité masculine. Par souci d'adhérer sans réserve à la bonne foi des chercheurs auprès desquels je me suis documentée, j'ai pris le parti de ne pas m'étendre sur son travail. Je tenais cependant à le citer comme théoricien et intervenant fondateur du travail auprès des auteurs en France.

³⁵ Enquête Nationale des Violences Envers les Femmes en France.

manière disproportionnée »³⁶.

La composante du genre est intégrée aux recommandations officielles dans la prise en charge des auteurs, consignées par un rapport commandité par le Ministère de la cohésion sociale et de la parité, paru en 2006 et dit « le rapport Coutanceau », du nom du psychiatre animant le groupe de travail, et dont il a été question dans l'introduction. Une des recommandations est d'« aborder l'ensemble des sujets liés à la violence à la fois au regard de l'histoire personnelle de l'individu mais aussi de l'histoire sociale collective et des rôles sociaux joués par les hommes et les femmes »³⁷.

2) Une méfiance de certain.e.s professionnel.le.s

Roland Coutanceau, psychiatre travaillant auprès des auteurs de violence à La Ligue de Santé mentale, a publié un ouvrage la même année que le rapport dont il a dirigé le groupe de travail : *Amour et violence : le défi de l'intimité*. Dans ce livre analysant les mécanismes psychiques de la violence conjugale, il n'évince pas les ressorts du genre mais, étrangement, ne l'intègre conséquemment qu'au chapitre sur les femmes autrices de violence. Tout en déclarant vouloir sortir du « débat consistant à privilégier la composante psychologique ou la composante sociologique, [...] faux débat puisque les deux facteurs interviennent certainement »³⁸, Roland Coutanceau semble émettre des réserves vis-à-vis de l'approche de genre qui, selon lui, pourrait verser vers la fameuse guerre des sexes fréquemment reprochée aux féministes. « Il faut se garder aujourd'hui d'un retour de balancier trop rigoureux qui aurait pour effet d'attiser les antagonismes latents entre les sexes, en assimilant *in fine* des comportements regrettables et plus spécifiquement d'un sexe que de l'autre, à ceux de tous les représentants de ce sexe »³⁹, écrit-il. On comprend entre les lignes qu'il émet des réserves vis-à-vis du rapport qui porte son nom. Il semble craindre qu'une approche de genre dans la pratique auprès des auteurs de violence ne soit trop jugeante : « peut-on se démarquer d'une position socialement trop stigmatisante ? »⁴⁰, demande-t-il. Ce positionnement rejoint peu ou prou celui, plus tranché, d'Anne Jacobs (association Praxis) dont je faisais mention dans l'introduction de cet écrit, qui jugeait l'approche de genre « idéologique ». Notons qu'un collègue de travail d'Anne Jacobs à Praxis, Vincent Libert, a été auditionné dans le cadre du rapport dit Coutanceau, de même qu'Alain Legrand (désormais président de la FNACAV) qui, lors d'un entretien téléphonique, m'a expliqué qu'il tenait pour infondée et stigmatisante l'approche de genre.

La pertinence de l'approche de genre ne semble donc pas faire l'unanimité parmi les intervenant.e.s auprès des auteurs. On peut donc s'interroger sur l'écart entre les pratiques de certain.e.s professionnel.le.s et le positionnement officiel. Jan Billand et Pascale Molinier en effet relèvent dans la prise en charge des auteurs de violence « une tendance à se centrer sur la dimension individuelle au détriment de la dimension politique de la violence des hommes ». Ces chercheurs en médecine préventive et en psychopathologie remarquent qu'« une telle perte de la dimension politique est contradictoire avec les intentions initiales des mouvements féministes ayant permis d'ériger la violence des hommes en problème susceptible d'intervention sociale ». Ils l'interprètent justement comme « un dommage collatéral, fruit de l'alliance entre ces mouvements féministes et les institutions judiciaires et psychiatriques »⁴¹.

³⁶ CONSEIL DE L'EUROPE, *Convention sur la prévention et la lutte contre les violences à l'égard des femmes et la violence domestique* (2011)

³⁷ COUTANCEAU Roland (travaux collectifs dirigés par), « Auteurs de violences au sein du couple : prise en charge et prévention » (2006), p.24

³⁸ COUTANCEAU Roland, *Amour et violence : le défi de l'intimité*, éd. Odile Jacobs (2006), p.211

³⁹ Ouvrage précédemment cité, p.211

⁴⁰ Ouvrage précédemment cité, p.211

⁴¹ BILLAND J. et MOLINIER P., « La masculinité au travail au sein d'un groupe réflexif pour hommes auteurs de violence contre les femmes », *Bulletin de psychologie* (2006) p. 10

Conclusion

L'étude des rapports sociaux de genre nous permet de comprendre de nombreux ancrages sociaux-culturels de la violence conjugale. Elle demeure insuffisante en soi pour expliquer l'ensemble du phénomène et nécessite une complémentarité avec des éclairages notamment cliniques et systémiques, non étudiés dans le cadre de ce travail. Si l'approche de genre est désormais préconisée parmi d'autres approches dans l'intervention auprès des auteurs, elle semble peu investie par un grand nombre de professionnel.le.s du domaine. Pourtant, l'approche de genre nous révèle chez certains auteurs de violence conjugale une souffrance voire une révolte vis-à-vis des exigences de la masculinité virile. Ceci peut nous laisser croire en la pertinence de cette approche : la partie suivante sera donc consacrée à l'étude des dispositifs qui y prennent appui.

Partie 2

L'APPROCHE DE GENRE DANS L'INTERVENTION AUPRES DES AUTEURS DE VIOLENCE

La réticence d'un certain nombre de professionnel.le.s à recourir à la question des rapports sociaux de genre dans le travail auprès des auteurs mérite une attention. Stigmatiserait-elle effectivement les auteurs de violence davantage qu'une autre ? Permet-elle réellement d'atteindre la responsabilisation à laquelle tendent les dispositifs ou risque-t-elle de tourner à une moralisation féministe ? On peut aussi se demander si elle ne constituerait pas un « plus » par rapport à la reconnaissance des faits, mais ne pourraient pas composer le terreau principal du travail. Comment rendre accessible cette approche à des hommes qui auraient profondément intégré les stéréotypes de genre et dont l'identité et l'estime de soi reposeraient sur l'affirmation d'une masculinité « virile » ? Enfin, l'approche de genre peut-elle conduire à une déresponsabilisation des personnes faisant le choix d'exercer de la violence au sein du couple en diluant ce choix individuel dans un contexte socio-historique collectif ? Cette partie, après une délimitation de l'intervention auprès des auteurs, décrira quatre de ces dispositifs en axant sur la place qu'y prend l'approche de genre afin d'apporter des éléments de réponse à ces questions.

A. Qu'est-ce que l'intervention auprès des auteurs ?

Christian Anglada, intervenant suisse auprès des auteurs, invoque les femmes comme bénéficiaires de son travail. Il mentionne aussi bien celles déjà victimes de violence conjugales (un tiers de celles accueillies en foyer retournent en effet vivre avec leur conjoint violent) que celles qui rencontreront des hommes qui, ayant « perdu » une première compagne du fait de leur violence, « cherchent à en retrouver une très rapidement sans qu'il y ait remise en question de leur comportement, d'où une répétition du recours à la violence »⁴². Alain Legrand, président de la FNACAV, évoque également le bénéfice pour les enfants des auteurs. Il parle d'un véritable programme de prévention à long terme des violences conjugales : « ces actions permettent de rompre la chaîne des phénomènes de répétition de génération en génération »⁴³. Enfin, la FNACAV, si elle affirme la responsabilité des auteurs dans le choix de recourir à la violence, affirme son souci de « ne pas réduire un auteur à ses actes » et invoque son « droit à l'écoute, au respect, à la confiance en ses capacités de compréhension et de changement et à un accompagnement psychosocial ». Le travail auprès des auteurs, d'après la loi, s'inscrit dans la prévention de la récidive et, d'après ses intervenant.e.s, vise donc à un bénéfice à la fois pour les multiples victimes et les auteurs.

Les situations dans lesquelles le pouvoir judiciaire peut soumettre un auteur à une prise en charge sont diverses : dans le classement de l'affaire sous conditions, dans l'attente de l'audience (une durée de deux mois, laquelle peut être prolongée par le tribunal correctionnel), dans l'attente du prononcé de la sentence (soit un délai de six mois à un an), dans une condamnation avec sursis assortie d'une mise à l'épreuve. Le suivi peut également être mis en place à la sortie de prison car les peines d'emprisonnement, si elles établissent clairement une sanction, n'empêchent pas pour autant la récidive. Selon Alain Legrand « dans certains cas, la condamnation et la sanction sans prise en

⁴² ANGLADA Christian, « Violence et famille : intervenir auprès d'hommes ayant recours à la violence », in *Nouvelles questions féministes* n°21 (2002), p. 127

⁴³ LEGRAND Alain, « Argumentaire pour une fédération », www.fnacav.fr

charge par ailleurs peuvent même renforcer les sentiments paranoïdes qui habitent certains sujets et accroître leur violence »⁴⁴. Enfin, certains dispositifs intègrent également des auteurs sans injonction judiciaire, ils constituent une minorité des personnes prises en charge. Ces participants dits « volontaires » viennent cependant souvent sous l'ultimatum de leur compagne ou l'incitation des services sociaux.

Les premières structures d'intervention auprès des auteurs de violence ont vu le jour en Amérique du Nord : entre 1977 et 1982, environ 130 programmes leur étant destinés se développent aux Etats-Unis. Dans les années quatre-vingt, cette intervention apparaît au Canada qui depuis fait référence dans le domaine et où de nombreux professionnels européens se rendent actuellement pour se former à cette pratique. L'intervention en France arrive dès 1987 ; si elle s'est développée depuis la loi de 2006, la FNACAV ne compte actuellement qu'une trentaine de structures en France. Les formes qu'elles prennent varient considérablement en fonction du territoire et dépendent notamment des liens entre le judiciaire, le pénitentiaire et l'associatif. Par manque de dispositifs, il arrive régulièrement que des auteurs soumis à des obligations de soin consultent des psychologues ou psychiatres non spécialisés, ce qui est décrié par Alain Legrand.



**le planning
familial 78**

B. Stage de responsabilisation du Planning Familial 78 et du SPIP des Yvelines

1. Présentation du dispositif

Les stages de responsabilisation, créés par la loi de 2014, constituent un format court et intensif du travail avec les auteurs : leur durée est de deux ou trois journées complètes réparties sur une même semaine. Ils permettent une réflexion sur les violences conjugales de façon générale, sociétale, ce qui peut provoquer une introspection chez les participants, mais qu'ils ne sont pas amenés à partager. En cela, les stages de responsabilisation diffèrent des dispositifs étalés dans le temps qui seront décrits par la suite, et dans lesquels les participants sont amenés à s'exprimer sur leur propre violence. Il s'agit donc d'un dispositif éducatif.

Il appartient aux Services de Probation et d'Insertion Pénitentiaire (SPIP) de les mettre en place. Ces stages ont pour intitulé complet « stage de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple ou sexistes » mais certains SPIP s'en tiennent à la seule mention de « responsabilisation » : la gendarmerie est alors la principale intervenante et le contenu s'axe davantage sur un apprentissage des mécanismes de la violence, le rappel de la loi et des apports en addictologie et en victimologie. D'autres SPIP prennent en compte la notion de « violence sexiste » : c'est le cas de celui des Yvelines⁴⁵ qui s'est associée à l'Association Départementale (AD) 78 du Planning Familial pour mettre en place des stages intitulés « Stages de responsabilisation – Egalité femmes/hommes ». Si ce stage est organisé par les services pénitentiaires et répond à des injonctions judiciaires, les outils d'animations sont ceux de l'éducation populaire.

Différent.e.s intervenant.e.s animent ce stage de trois jours : une CCF et une bénévole du Planning Familial, des comédien.ne.s de la compagnie de théâtre-forum Barbooz (j'y reviendrai dans la sous-partie suivante), des juristes du CIDFF (Centre d'Information du Droit des Femmes et des Familles) et de l'association d'aide aux victimes DIRE ainsi qu'une psychologue de l'association SOS Victime 78. L'intervention des juristes du CIDFF s'appuie sur l'outil « l'arbre à problèmes » où les participants sont amenés à visualiser la violence sous forme d'un arbre pour en identifier ses racines (ce dans quoi elle s'ancre), sa consistance dans le tronc (les différentes formes de violence) et les conséquences dans les branches (l'impact pour les victimes, femme et enfants, pour l'homme

⁴⁴ LEGRAND Alain, « La prise en charge psychothérapeutique des auteurs de violences conjugales et familiales », www.fnacav.fr, p.1

⁴⁵ Michel Perretti, directeur du SPIP des Yvelines, a fait partie du groupe de travail du rapport dit Coutanceau.

et pour la famille). L'intervention des associations d'aide aux victimes s'appuie sur des vidéos mettant en scène diverses formes de violence dans l'espace public avec peu ou pas de réaction de la part des témoins. Elle vise à se mettre à la place de la victime et des témoins et à se questionner sur la notion d'intervention, particulièrement sensible chez des hommes dont l'intervention extérieure dans le couple (voisins, services sociaux, justice, etc.) est souvent vécue comme une injuste transgression de leur vie privée.

2. Stéréotypes, discriminations et inégalités

Deux demi-journées sur six sont animées par une CCF et une bénévole du Planning Familial : elles centrent de façon plus spécifique sur les notions de stéréotypes et d'inégalités. Un des outils utilisés est le débat mouvant sur les préjugés. Les animatrices énoncent des affirmations qui reprennent des préjugés et les participants doivent se positionner dans l'espace en les approuvant ou les désapprouvant. Les participants argumentent alors leurs positions, ce qui peut mener à des changements de position si certains arguments se révèlent convaincants. Cet outil d'animation a pour particularité d'amener l'ensemble des participants à s'exprimer, sans que cela implique nécessairement une prise de parole. Cet exercice, selon le Planning Familial 78, permet « de définir ce qu'est un préjugé et, à partir des vécus de chacun, de faire le lien entre préjugés et discriminations et surtout de prendre conscience que l'on peut être à la fois discriminé et discriminant »⁴⁶.

En effet, les stéréotypes convoqués dans ce jeu ne sont pas seulement sexistes mais aussi racistes et classistes. Les animatrices prennent appui sur le fait que nombre de participants sont issus de l'immigration et/ou évoluent dans des milieux sociaux plutôt défavorisés⁴⁷ et sont ou ont été victimes de discriminations. On retrouve ici l'idée de prendre appui sur les ressources du groupe pour mener l'animation et éviter que l'identification des stéréotypes sexistes ne passe par un apport descendant voire condescendant. Cette approche a pour intérêt de prendre en considération les auteurs de violence dans d'autres dimensions de leur personne. En effet, ces derniers peuvent avoir tendance à se déresponsabiliser de leur violence en se présentant eux-mêmes comme victimes (victime de leur compagne et de ses « provocations », victime d'une justice injuste, etc.), ce qui leur permet de ne pas se confronter à l'injustice voire la tyrannie qu'ils exercent eux-mêmes au sein du couple. Ici, les intervenantes se mettent à l'écoute des injustices dont ils sont ou ont été réellement victimes. Cela permet de les ouvrir à une compréhension empathique des inégalités qu'ils instituent dans leur couple et de l'infondé des stéréotypes qui les justifient. Pour appuyer l'émergence de mécanismes sociaux à partir des expériences personnelles, les animatrices s'appuient sur une modélisation des liens entre stéréotypes, discriminations et inégalités sous forme de cercle vicieux publiée dans le fascicule « Les stéréotypes c'est pas moi, c'est les autres ! » publié en 2013 par le Laboratoire de l'Égalité. En outre, cette méthode permet de ne pas réduire la personne au fait qu'il exerce de la violence dans son couple, de reconnaître son humanité et sa complexité et donc d'éviter l'écueil d'une approche de genre stigmatisante.

Le deuxième jour, l'intervention du Planning Familial se resserre sur les questions de genre à travers plusieurs supports. Les participants ont rempli une grille distribuée en fin de première journée où consigner la répartition avec leur conjointe du travail domestique tâche par tâche, ainsi que la répartition des tâches entre leur père et leur mère dont ils ont été témoins étant enfants. Le

⁴⁶ PLANNING FAMILIAL 78, « Bilan du stage de responsabilisation de novembre 2016 », p.3

⁴⁷ Il me semble important de préciser que la violence conjugale touche tous les milieux sociaux et toutes les origines, cependant le public que l'on retrouve dans les stages de responsabilisation où la participation est contrainte par la justice appartient davantage aux classes sociales défavorisées, parmi lesquelles on trouve de nombreux hommes issus de l'immigration, notamment magrébine. En effet, les victimes issues des classes sociales favorisées portent moins plainte contre leur conjoint afin de tenir une image sociale favorable du couple. Elles peuvent en revanche inciter leur conjoint à « se faire soigner » sans passer par la justice : on retrouve donc davantage d'auteurs de violence issus des classes sociales dominantes dans les groupes ouverts à la participation « volontaire », c'est-à-dire non contrainte par la justice. Lorsque les femmes des catégories sociales aisées portent plainte, cette plainte a moins de chance d'aboutir car certains juges, comme d'autres personnes, assimilent la violence conjugale à la pauvreté et/ou la culture musulmane, malgré la diversité des profils sociologiques mise en évidence par les enquêtes.

partage des grilles sert de support à une discussion sur les rôles de l'homme et de la femme, plus précisément par rapport à l'éducation des enfants. Dans un deuxième temps, les participants sont amenés à imaginer leur vie s'ils étaient nés filles : ce qui aurait changé dans l'éducation qu'il aurait reçue, les loisirs qu'ils pratiquent, l'orientation professionnelle – bref, se mettre la place d'une femme. Le dernier exercice se fait par demi-groupe avec pour support des magazines dits masculins et féminins. Il s'agit pour les participants d'identifier dans les articles et les publicités la façon dont les hommes et les femmes sont représenté.e.s. Les intervenantes rebondissent sur les éléments qu'ils amènent pour les mettre en lien avec la modélisation stéréotypes/discrimination/inégalités. L'identification comme stéréotypes sexistes de ce que nombre de participants considéraient comme des traits naturels permet de concevoir les violences de genre banalisées. Ce travail permet donc d'entrevoir une sortie de la justification des violences basée sur la supposée « nature » féminine et masculine.



C. La compagnie Barbooza (théâtre forum)

1. Présentation de la compagnie

Le stage de responsabilisation égalité femmes/hommes du SPIP des Yvelines et du PF78 fait intervenir sur deux demi-journées la compagnie de théâtre forum Barbooza. Cette compagnie prend également part au Programme de Prévention de la Récidive (PPR) du SPIP du Val d'Oise. Je décrirai dans cette sous-partie le travail de la compagnie Barbooza ainsi que la façon dont il s'insère dans ces deux dispositifs.

Le théâtre forum est un outil d'animation d'éducation populaire mis au point par Augusto Boal qui employait le terme de théâtre de l'opprimé. Le théâtre de l'opprimé, à l'origine, s'adresse aux personnes dominées dans des rapports de force sociaux pour leur permettre d'identifier les mécanismes d'oppression dont elles sont l'objet et s'entraîner, par des mises en situation, à modifier, même de façon infime, le rapport de force. Dans le cas du travail avec les auteurs de violence, le théâtre forum est utilisé pour inviter des oppresseurs à se confronter au rapport de force. Les saynètes présentées sont élaborées en concertation avec les conseiller.e.s SPIP en fonction du profil du groupe et mises en scène par Mohamed Mazari, metteur en scène de la cie Barbooza. J'ai choisi de m'attarder sur le théâtre forum car je suis comédienne et metteuse en scène de première formation et je souhaiterais intégrer dans ma pratique de CCF des outils d'animation issus du théâtre. Mohamed Mazari, qui joue le rôle du modérateur (dit « joker » dans le langage du théâtre forum), m'a détaillé son intervention au cours d'un entretien.

2. Devenir témoin de sa violence et expérimenter des alternatives

Les saynètes représentent la vie quotidienne d'un couple marquée par la violence conjugale. Les comédien.ne.s recourent pour leur interprétation à un registre de jeu particulièrement réaliste : il s'agit d'être à la hauteur de la violence psychologique dont les auteurs font usage sans verser dans la caricature. L'enjeu de l'interprétation des comédien.ne.s est d'atteindre l'« effet miroir » : l'identification à l'homme représenté dans la saynète. Selon Mohamed Mazari, les saynètes les rendent à la fois témoins de ce qu'ils font eux-mêmes et de ce que vit la victime. L'égoïsme est un des traits psychologiques récurrents des auteurs de violence révélés par l'approche clinique. Le théâtre, qui par essence démultiplie les points de vue (contrairement, par exemple, au cinéma, dans lequel les jeux de champs / contre-champs peuvent amener à considérer la scène du point de vue de tel ou tel personnage), permet au spectateur à la fois de s'identifier à l'homme violent et à voir la souffrance de sa victime. En les rendant témoins de violence conjugale, on crée un accès possible à l'empathie. Mohamed Mazari décrit un effet extrêmement fort chez les participants au niveau de l'émotion. Il anime un débat immédiatement après la première saynète pour permettre une

élaboration en prenant appui sur l'émotion qu'elle a provoquée.

Les saynètes ne donnent pas à voir de violence physique : elles s'arrêtent avant les coups et mettent la lumière sur le polymorphisme de la violence conjugale. Elles reprennent de nombreux aspects de l'asymétrie femme/homme détaillés en première partie de cet écrit : le contrôle voire l'interdiction des activités extérieures, la jalousie contrôlante assortie de mauvaise foi, l'idée que ce soit « naturellement » à la mère de s'occuper des enfants, les manipulations menant au viol sous contrainte morale, etc.

Lors de la seconde séance, une des saynètes nécessite la participation d'un auteur pour interpréter, justement, le rôle du témoin, en improvisation avec les comédien.ne.s qui s'ajustent à ses réactions. La situation est celle-ci : un homme est invité prendre l'apéritif chez un ami de jeunesse qu'il n'a pas vu depuis des années. Son ami le reçoit avec sa femme. L'homme assiste alors à des propos sexistes de son ami à l'encontre de sa femme. Il la rabaisse également et répond à sa place. Le participant qui joue le rôle de l'invité peut aussi bien décider de réagir à ce comportement que demeurer spectateur passif de cette situation. Si l'invité ne s'interpose pas, son hôte peut aller particulièrement loin vis-à-vis de sa femme. Cette situation permet dans le débat qui suit la saynète de travailler sur la notion de l'intervention extérieure qui, comme on l'a vu, est souvent vécue comme une injuste ingérence dans la vie privée. Le débat qui suit cette saynète permet d'aborder cette question en sortant de leur point de vue de « victime » des services sociaux, des voisin.e.s et des juges.

Egalement lors de la seconde séance, les participants peuvent jouer leur propre rôle en improvisation avec une comédienne. Ils sont alors invités non pas à jouer des personnages mais à être eux-mêmes. Différents participants peuvent passer successivement pour interpréter la même situation avec une comédienne : en fonction de la réaction de tel ou tel « spect-acteur » (d'après le terme inventé par Augusto Boal pour désigner un spectateur de théâtre forum qui monte sur scène), la comédienne réagit différemment et la situation prend une tournure différente. Les spectateurs identifient alors l'impact de leurs comportements (silence, agressivité, ...) sur l'évolution des situations. Cet espace peut être investi par les participants pour expérimenter des alternatives au recours à la violence mais il serait ambitieux de croire que cet outil d'animation peut mener à une modification effective des comportements. En revanche, il permet d'observer chez soi et chez les autres les mécanismes de sa violence et d'expérimenter le fait que la violence réside dans un rapport de force et ne peut se réduire aux coups.

3. Mise en scène du sexisme hors cadre conjugal

Certaines scènes de cette seconde séance ne se jouent pas dans le cadre familial et visent à permettre d'identifier le sexisme. Une scène à laquelle la compagnie a régulièrement recours se base sur un sexisme inversé, procédé efficace utilisé par exemple par une campagne à destination des adolescents pour les sensibiliser à leur rôle dans la contraception⁴⁸. Mohamed Mazari évoque cependant une difficulté pour les participants à identifier le harcèlement dans cette scène. Une autre saynète de sexisme (cette fois classique) met en scène une jeune femme et son père. La jeune femme rentre le soir d'une journée de travail pour laquelle elle s'était habillée élégamment et retrouve son père. Elle est très en colère car elle a été sifflée, frottée et touchée dans les transports en commun. Son père ne comprend pas cette colère et s'emporte contre sa fille : « mais tu sais bien que les hommes sont des loups ! Tu as vu comment tu étais habillée ! ». Le père invoque les fatales pulsions sexuelles des hommes qui seraient dans leur « nature » et fait incomber à sa fille (donc la figure féminine) la responsabilité de la violence pour l'avoir « provoquée ». La première réaction de la plupart des participants à cette scène est d'abonder dans le sens du père. Le débat animé par Mohamed Mazari les amène à réexaminer cette première réaction et à faire des analogies avec leurs propres agissements. Les réactions des participants sont alors de l'ordre de « avec ma femme j'ai eu ce genre de comportement et je ne m'en rendais pas compte... ».

⁴⁸ INPES, campagne de prévention « Faut-il que les hommes tombent enceintes pour que la contraception nous concerne tous ? » (2009)

4) Inscription dans deux dispositifs différents

Un des dispositifs dans lequel la compagnie Barboozza intervient est le Programme de Prévention de la Récidive (PPR) du SPIP du Val d'Oise. Il comprend onze séances hebdomadaires d'une heure et demi, un entretien de sélection et un entretien de bilan. J'ai suivi une formation sur les auteurs de violences⁴⁹ animée par les psychologues en charge de ces entretiens individuels, Linda Tromeleue et Samuel Rassinon.

Ce PPR est entièrement orienté vers la confrontation des participants à leurs comportements : la démarche est éducativo-criminologique. Les séances de groupes sont animées non par des psychologues mais par des conseiller.e.s SPIP. Linda Tromeleue insiste sur le piège qui consisterait à vouloir apaiser la violence chez les auteurs de violence par un travail sur les violences subies et les souffrances qui en découlent : elle relègue ce travail thérapeutique à un second temps, qui ne peut avoir lieu qu'une fois les faits reconnus. Elle distingue ainsi l'homme auteur de violence (à qui s'adresse ce dispositif) de l'« enfant blessé » à l'intérieur de lui, qu'elle reconnaît mais à qui donner la parole à ce stade n'aiderait pas à la reconnaissance des faits. Un des outils utilisés dans cette dynamique criminologique est une grille amenant le participant à identifier ce qui est en jeu autour du « passage à l'acte violent » (avant, pendant et après) : pour ces trois temps, il doit décrire ce qui s'est passé de façon minutieuse et détaillée. Cette grille est utilisée à trois reprises : abordée en individuel lors de l'entretien de sélection, reprise en groupe lors de la séance 9, puis à la séance 10 en se mettant du point de vue de la victime (imaginer ce qu'elle dirait du contexte, ce qu'elle a pu se dire ou ressentir...).

	Avant	Pendant	Après
Contexte (lieu, moment, distance avec victime, présence des enfants)			
Cognitif (pensées)			
Emotions			
Sensoriel (localisation des émotions dans le corps)			

On repère donc des approches et des formats différents entre le stage du Val d'Oise (3 jours, approche éducative) et le PPR des Yvelines (2 entretiens et 11 séances, approche crimino-éducative). Cependant, dans ces deux dispositifs, l'intervention de la compagnie Barboozza prend une place de grande importance.

En effet, sur les onze séances du PPR, deux sont animées par les comédien.ne.s de la compagnie Barboozza et les séances qui suivent chacune d'entre elles (animées par les conseiller.e.s SPIP) sont entièrement consacrées au débriefing de ces séances de théâtre forum. Les conseiller.e.s SPIP avaient en effet remarqué un puissant impact du théâtre forum sur les participants. Dans le PPR, le théâtre forum occupe une place centrale dans le déroulé des séances (séances numéro cinq et sept) : il intervient une fois abordées la définition des violences conjugales et la mise au travail des représentations des hommes et des femmes. Les participants ont alors déjà des clefs en main par exemple pour repérer le sexisme et l'asymétrie dans la saynète où l'un d'eux joue l'invité-témoin. Enfin, trois séances thématiques suivent la seconde séance de théâtre forum et son débriefing, parmi lesquelles se trouve celle consacrée à la prise en compte du vécu de la victime : l'expérience du théâtre forum aura ouvert les participants de fait à ce point de vue. Enfin, la variété des scènes de la compagnie Barboozza et l'absence de violences physiques apporte un contre-point crucial dans un programme principalement animé par des travailleuses/eurs pénitentiaires et fortement axé sur le « passage à l'acte violent ». Ce contre-point est essentiel pour contextualiser le recours à l'agression physique dans un système de contrôle plus général.

Au contraire, le stage de responsabilisation et d'égalité femmes/hommes des Yvelines est axé sur la sensibilisation des auteurs de violence à ces mécanismes. Le théâtre forum n'y arrive donc pas

⁴⁹ Formation « L'auteur de violences conjugales : du profil à la prise en charge » à l'attention des salariées des CPEF de l'Isère, organisée par le Conseil Départemental (janvier 2019)

en élargissement : les questionnements qu'il soulève constituent le cœur même du travail. Le théâtre forum est alors utilisé dès le début du stage. Il permet de plonger les participants d'emblée dans le travail, après la présentation par les conseiller.e.s SPIP du cadre. Le rapport au temps est en effet particulier dans ce format de trois jours : il existe un enjeu à faire en sorte que les participants se sentent immédiatement concernés car beaucoup rapportent dans les évaluations être arrivés avec l'idée qu'ils s'y ennuieraient ou qu'on leur y ferait la morale.



D. Le groupe réflexif pour hommes auteurs de violences contre les femmes

1) Présentation du dispositif

⁵⁰J'ai souhaité étudier un dispositif brésilien intitulé « groupe réflexif pour hommes auteurs de violences contre les femmes », quoi qu'il ne réponde pas en tous points à la définition de l'intervention auprès des auteurs telle qu'établie au début de cette partie. En effet, si les participants y sont majoritairement orientés par des juges, il ne s'agit pas d'injonction judiciaire à proprement parler. Cette partie me permet d'explorer les possibles dérives masculinistes de l'approche de genre dans le travail avec les auteurs. Je tiens à préciser que cette partie rend compte de l'expérience et de l'analyse de deux chercheurs, Jan Billand (médecin) et Pascale Molinier (psychopathologue). Je ne dispose donc que de leur point de vue, ce qui ne permet pas d'affirmer la présence de dérives dans ce groupe, cependant les éléments qu'ils apportent m'ont amenée à m'interroger sur des points d'attention et des balises à donner à l'approche de genre.

Le dispositif consiste en un groupe de parole ouvert, sans délimitation de durée. Contrairement aux dispositifs précédemment évoqués, les participants ne signent pas de contrat à leur arrivée. Le groupe est animé par trois facilitateurs bénévoles masculins qui se définissent (de même que Jan Billand et Pascale Molinier) comme féministes. Ces facilitateurs ont pour formation respectives la psychologie sociale, la psychanalyse et la philosophie. Ce groupe est hébergé dans les locaux d'une association féministe, le Collectif Féministe Sexualité et Santé. Il n'a pas de visée thérapeutique mais éducative autour de la question des rapports sociaux de genre : l'objectif est « d'aider les participants à identifier les déterminants sociaux qui sous-tendent les phénomènes qui les affectent »⁵¹ dans la perspective de réduire le risque de récurrence ou d'aggravation des violences. Le travail de recherche de Jan Billand et de Pascale Molinier porte sur la masculinité : quelles sont les implications de la subjectivité masculine des facilitateurs dans ce groupe dont l'objet de travail principal est le genre ? Quelles sont les implications de leur propre subjectivité en tant que chercheurs masculins ? Comment ces subjectivités rencontrent celles des auteurs de violence ?

2. Tous des hommes violents ?

Les facilitateurs se mettent eux-mêmes en jeu dans le travail. Par exemple, pour mettre en question la notion de genre auprès des participants, les facilitateurs jouent sur leur propre masculinité. L'un d'eux dit cultiver sciemment une apparence, d'après ses propres mots, d' « de barbu, d'homme des cavernes » selon l'idée que « les hommes accusés de violence n'écouteront pas un homme qui ne leur ressemble pas suffisamment, mais surtout qui ne partage pas leurs jeux de langage viril »⁵². Il cherche ainsi à les surprendre par le décalage de son apparence et de son

⁵⁰ Je me suis permise d'intégrer le drapeau brésilien pour identifier graphiquement cette sous-partie. Il ne faudrait cependant pas réduire l'intervention brésilienne auprès des auteurs à celle pratiquée par ce groupe.

⁵¹ BILLAND Jan et MOLINIER Pascale, « La masculinité au travail au sein d'un groupe réflexif pour hommes auteurs de violence contre des femmes », revue *Bulletin de psychologie* n°547 (2016), p.10

⁵² Article précédemment cité, p.17

discours. Un autre facilitateur, lui, se déclare d'une « masculinité moins binaire, plus flexible »⁵³ que les participants et cherche à l'utiliser pour proposer un modèle alternatif de la masculinité aux auteurs de violence.

Les facilitateurs prennent appui sur la notion de *care*, patriarcalement assignée aux femmes, en prenant soin des hommes dans le groupe et en les invitant à prendre soin les uns les autres et d'eux-mêmes, ce qui pourrait potentiellement décharger les femmes du poids de prendre soin d'eux. Le *care* est réciproque : il implique également les facilitateurs. D'après eux, la remise en question des auteurs de violence est permise par des liens empathiques et bienveillants. D'autres dispositifs destinés aux auteurs de violence revendiquent l'empathie comme condition à l'écoute non-jugeante (parmi elles l'association belge Praxis qui, elle, accueille majoritairement des personnes sur injonction judiciaire claire). J. Billand, lui, qualifie l'emploi spécifique du *care* dans ce travail de « suspecte de devenir synonyme de pardon ou de consolation ».

Cependant, le chercheur rapporte dans un premier temps en tant qu'observateur régulier du groupe y avoir fortement adhéré avec une sensation d' « évidence ». Il se sentait lié à ces auteurs de violence par un lien empathique fondé sur le partage d'expérience. En effet, les auteurs de violence lui ressemblaient tant à lui et aux hommes de son entourage que, parvenu au constat qu'un homme violent n'est pas un monstre, c'est-à-dire quelqu'un de fondamentalement différent, il s'est demandé si lui-même n'exerçait pas des violences non conscientisées auprès des femmes de son entourage. Les participants au groupe de parole l'enjoignaient eux-mêmes à faire ce lien et se poser cette question. L'empathie alliée à l'approche de genre l'a ainsi amené à l'hypothèse selon laquelle être un homme, dans notre contexte social, impliquerait nécessairement et malgré soi des violences et dominations à l'égard des femmes.

Jan Billand analyse ensuite comment l'arrivée d'un second observateur dans le groupe (venu dans le cadre de ses études) lui a permis de prendre du recul sur son adhésion au groupe et de l'analyser comme « une connivence entre privilégiés »⁵⁴. Cet étudiant a immédiatement manifesté une répulsion au groupe : une perception du « machisme qui imprègne les conversations entre hommes » que Jan Billand impute à l'homosexualité du jeune homme. Le chercheur identifie alors la différence entre ceux qui supportent et ceux qui ne supportent pas de fréquenter le groupe : « dans l'acceptation des uns et le refus des autres de se considérer comme partiellement responsables de la violence de certains hommes envers 'leurs' femmes, responsabilité que [les facilitateurs] attribuent à tout homme, une responsabilité relationnelle en tant qu'homme conscient de sa place dans les rapports sociaux de sexe »⁵⁵. Le chercheur se positionne finalement dans le refus du partage de responsabilité entre représentants du genre masculin, partage de responsabilité qui amène à une dissolution de la spécificité des actes criminels.

En effet, les comportements de violence et de contrôle à l'égard d'une conjointe ne peuvent être réduits à la violence du sexisme ordinaire ou à l'exercice inconscient de privilèges de genre. Certes, comme développé en première partie de ce travail, la violence conjugale trouve une de ses racines dans le sexisme et la préséance du masculin sur le féminin. Cependant, ce lien n'établit par une équivalence entre ces deux phénomènes. Le sexisme ordinaire certes maintient en permanence les femmes dans un état de subordination aux hommes sous des formes subtiles et quotidiennes, état qu'une majorité de femmes n'identifie pas comme tel et dont elles ne cherchent pas en conséquence à se défaire. La violence conjugale, elle, amène à une annihilation de la personne, l'attaque profonde de son intégrité. Elle provoque en outre de multiples tentatives de survie physique et psychique de la part de la victime. On peut ici trouver une limite de l'approche de genre dans le travail auprès des auteurs de violence : en plaçant la violence conjugale dans le cadre global des violences faites aux femmes, la particularité et la gravité des auteurs peuvent se retrouver perdues et insignifiantes dans la masse des violences et humiliations de genre quotidiennes. Dans ce cas, on observe une utilisation par les participants du groupe de la notion de violence de genre pour inclure les facilitateurs et les observateurs masculins du groupe dans des rapports de force vis-à-vis des femmes et donc partager et dissoudre leur responsabilité. Cette stratégie de défense des auteurs de

⁵³ Article précédemment cité, p.19

⁵⁴ Article précédemment cité, p.14

⁵⁵ Article précédemment cité, p.21

violence vis-à-vis de la responsabilisation rencontre ici la bonne volonté des militants féministes masculins à lutter contre la violence faite aux femmes sans s'exclure eux-mêmes de la remise en question. Cette situation est rendue possible par l'absence de femmes pour faciliter le groupe.

3. L'évitement du point de vue des femmes

Dans ce dispositif, le point de vue des femmes victimes est consciemment mis à distance par les facilitateurs. Ils ne lisent pas les déclarations des victimes consignées par la police pour ne pas, selon leurs propres mots, être « contaminés⁵⁶ par la perception et la représentation des problèmes »⁵⁷ des victimes, sans quoi ils ne seraient plus en mesure d'être dans l'écoute vis-à-vis des auteurs de violence. Le positionnement des facilitateurs est exactement à l'inverse de celui d'une intervenante comme Linda Tromeleue, qui rapporte se battre sans cesse auprès du SPIP pour avoir accès aux dossiers complets des auteurs de violence et constate que ces derniers rapportent moins du quart des faits dénoncés par les victimes. La connaissance du point de vue des victimes constitue pour elle un véritable enjeu afin de ne pas entrer en connivence avec les auteurs dans la minimisation.

L'approche de genre à l'œuvre dans ce groupe, si elle permet un questionnement du rapport à la masculinité des auteurs de violence, est selon J. Billand et P. Molinier peu tournée vers la violence contre les femmes, et ce malgré l'intitulé du groupe. D'après ces deux observateurs, « les trois facilitateurs développent davantage leur discours au sujet des violences entre les hommes et bien plus encore des 'violences' que les hommes s'imposent à eux-mêmes au nom de la masculinité : conformisme viril, nécessité de prouver sans cesse sa virilité y compris par la prise de risque et la violence, restriction des émotions et du rapport au corps, aliénation en relation aux femmes et aux enfants ». Selon l'un des facilitateurs, « la première violence des hommes est contre eux-mêmes »⁵⁸. Les chercheurs notent également qu'il est souvent question au sein du groupe de la violence des femmes à l'égard des hommes et de la sous-évaluation de ce phénomène dans la société, sous-évaluation certes réelle mais dont la mention régulière auprès d'auteurs de violence, selon J. Billand et P. Molinier, rend leur violence « par contraste moins présente et plus tolérable »⁵⁹.

Le lien d'empathie entre facilitateurs masculins et auteurs de violence basé sur une reconnaissance de la responsabilité collective des violences faites aux femmes, l'absence de prise en compte du point de vue des victimes des violences et une approche de genre davantage basée sur la toxicité de l'« idéologie virile » pour les hommes eux-mêmes, au désavantage de la compréhension des conséquences de cette idéologie sur les femmes amènent les chercheurs à se questionner sur « le risque d'une compromission avec les idéologies véhiculées par le masculinisme »⁶⁰. L'approche de genre dans un travail avec des auteurs de violence conjugale ne serait donc pertinente que si elle inclut une prise en considération constante des victimes. Selon les chercheurs, « c'est la responsabilité envers les femmes qui, en dernière instance, donne sens à [ce] travail »⁶¹. En effet, comme défini au début de cette partie, la prise en charge des auteurs de violence se pratique en visant le bénéfice pour les femmes déjà victimes ou victimes à venir. C'est également l'objectif que dit viser ce groupe de parole en question. On voit combien l'exclusion du point de vue des femmes, aussi bien victimes des violences que facilitatrices, empêche d'atteindre cet objectif et participe à la distorsion d'un groupe animé par des hommes se disant féministes et hébergé dans les locaux d'un collectif féministe en un groupe masculiniste où les auteurs de violence mis en cause peuvent trouver un espace de réconfort complaisant.

⁵⁶ Rappelons que la langue des facilitateurs est le brésilien, le terme « contaminé », qui me semble fort, peut être une traduction inadaptée.

⁵⁷ Article précédemment cité, p.21

⁵⁸ Article précédemment cité, p.22

⁵⁹ Article précédemment cité, p.23

⁶⁰ Article précédemment cité, p.24

⁶¹ Article précédemment cité, p.24

E. Permanence des Auteurs de Violences conjugales du Planning Familial 11

1) Description du dispositif

Le Planning Familial de l'Aude organise et anime depuis 2007 un dispositif à destination des auteurs, la Permanence des Auteurs de Violence (PAV) : il fait partie des groupes pionniers du MFPP à avoir engagé ce travail. Le dispositif prend une forme similaire au PPR du Val d'Oise (un entretien d'accueil, dix séances collectives et un entretien de bilan) mais s'en différencie par le fait que ce groupe soit ouvert : les participants rejoignent un groupe qui est déjà au travail. Ce tuilage des arrivées permet un fort appui sur des participants déjà avancés dans leur conscientisation des violences pour inspirer et stimuler les nouveaux arrivants. La PAV résulte d'un partenariat entre les instances judiciaires et pénitentiaires et initialement un grand nombre d'acteurs sociaux et sanitaires, dont une partie conséquente a dû se désengager pour des raisons budgétaires. Ainsi, ce groupe auparavant coanimé par un.e psychologue et une CCF l'est désormais par deux CCF. L'une d'elles, Sylvie Préault, m'a détaillé la pratique du PAV au cours d'un entretien.

Les thématiques abordées dans le groupe ne répondent pas nécessairement à un programme préétabli : les animatrices s'adaptent largement aux sujets évoqués par les auteurs. L'écoute est au cœur de ce dispositif : selon Sylvie Préault « l'écoute peut faire sauter le déni », mais à la condition, précise-t-elle, de « mettre des limites : recentrer [l'auteur] sur ce pourquoi il est là ». On note donc un pari commun avec le groupe brésilien mais des limites posées de façon à ramener à la conscientisation des violences. Sylvie Préault parle d'un entre-deux entre « de l'écoute et autre chose ». Le PAV ne revendique une démarche ni éducative, ni thérapeutique, ni criminologique mais une démarche d'accouchement : le travail vise à l'émergence d'une prise de conscience. Les CCF observent cette émergence la plupart du temps au bout de cinq, six ou sept séances.

2) Vie affective et émotionnelle

Forte d'une décennie de pratique, Sylvie Préault remarque qu'aborder frontalement la représentation des violences (comme elle le faisait dans un premier temps) alimente l'auto-stigmatisation des auteurs comme étant des monstres et ne permet donc pas de sortir du déni. Elle constate qu'au contraire, parler du couple est beaucoup plus accessible aux auteurs : vie affective, sexualité, valeurs et visions de la conjugalité... Cet angle d'attaque permet d'une part d'ouvrir à l'expression des émotions, nécessaire à la prise de conscience, et de l'autre à l'émergence du rapport de force présent dans la relation. Sylvie Préault cite un participant : « en fait quand on aime bien avoir raison, c'est qu'on aime avoir du pouvoir », avait-il conscientisé. Les CCF ont alors consacré les trois séances suivantes à l'exploration de ce constat. La posture d'écoute de la CCF porte ici ses fruits : la prise de conscience est interne au groupe, elle ne provient pas d'une posture descendante mais de l'exploration et l'expression de la vie affective.

Pour le Planning Familial 11, l'approche de genre est indispensable. L'AD a d'ailleurs publié un document intitulé « Pourquoi le Planning Familial travaille avec les auteurs de violence ? » justement basé sur une approche de genre. « Les rapports de genre planent autour du groupe », constate Sylvie Préault : elle évoque notamment la recherche d'alliance avec les animateurs masculins lorsque le binôme avec des psychologues avait encore lieu (« vous pouvez comprendre »), écueil dans lequel semble être tombé le groupe brésilien. En conséquence, elle estime que « l'écoute a ses limites si on ne prend pas en compte le genre⁶² ». Cependant elle a observé qu'un nombre important de participants se braquaient lorsque les questions de genre étaient

⁶² Animée par une lecture intersectionnelle des rapports de force dans la société, le genre n'est pas l'unique grille de lecture socio-culturelle de Sylvie Préault. Elle intègre notamment des éléments liés aux rapports de classe et de race afin de comprendre ce qui se joue pour les auteurs de violence dans le rapport à la justice. En effet, comme vu précédemment, les partenaires judiciaires n'orientent au PAV que des hommes pauvres et majoritairement racisés.

abordées de façon frontale : « l'approche de genre les confrontait », rapporte-t-elle, « ça montait en mayonnaise et on n'arrivait pas à grand-chose ». En effet, questionner trop ouvertement le genre peut amener à remettre en question les valeurs et repères sur lesquelles la personne construit son identité. Les CCF du PAV ont donc adapté leur méthode en amenant la socialisation genrée via son impact sur la vie émotionnelle masculine.

En effet, ouvrir un espace où des hommes qui n'ont l'habitude ni d'écouter ni d'être écouté n'a rien d'évident : dans un premier temps « il n'est pas question de se permettre de montrer que l'on est touché. [...] Un homme a eu un cri du cœur alors que nous interrogeons les participants sur ce qu'ils éprouvaient lorsque leur partenaire avait des mots blessants : "vous voulez faire de nous des femmes !" »⁶³. Au fur et à mesure des séances, les participants découvrent les bienfaits d'être écoutés : ils prennent conscience du prix à payer pour exercer la domination masculine. En conclusion, la démarche du PF11 est de « leur faire ressentir qu'il y a beaucoup à gagner à lâcher du pouvoir ». Cependant, travailler avec les auteurs implique d'accepter que cette prise de conscience se fasse à pas de fourmi : « seule une minorité de participants a voulu montrer aux autres qu'une vision plus égalitaire des relations hommes-femmes leur permettait de se sentir plus libres et plus créatifs »⁶⁴.

Conclusion

L'étude de ces différents dispositifs fait apparaître une grande diversité dans les applications que peut avoir l'approche de genre dans l'intervention auprès des auteurs de violence. Est-elle stigmatisante vis-à-vis des auteurs, comme le craint Roland Coutanceau dans son ouvrage personnel ? Oui ou non selon les intervenant.e.s, mais également selon le vécu de chaque participant, révélé par exemple par les évaluations anonymes du stage de responsabilisation du Planning Familial 78. On y trouve « Peut-être en stigmatisant un peu moins la responsabilité de l'homme qui m'a semblé systématique »⁶⁵, mais aussi des commentaires (nettement plus nombreux) tels que « Très bien accueilli, pas de critiques, pas de casquette de délinquant » ou encore des réflexions comme « On apprend que ce n'est pas si normal que ça, je ne me suis pas senti jugé ni stigmatisé en tant qu'homme »⁶⁶. La mise en lumière par l'approche de genre des privilèges dont usent et abusent certains hommes peut provoquer des réactions de refus. La subtilité du travail des intervenant.e.s tiendra alors à la finesse de leur compréhension des mécanismes de la violence de genre et leur habileté à se mettre à l'écoute de ses participants, rebondir sur ce qu'ils amènent et les prendre réellement en compte pour sortir d'un rapport descendant qui pourrait s'apparenter à « faire la morale » aux hommes.

L'approche de genre excuse-t-elle les violences ? Oui ou non, selon la façon dont elle est amenée et selon les autres facteurs avec lesquelles elle se combine. La question du cadre apparaît centrale : lien avec la justice (connaissance des faits dénoncés par la victime), lien avec le pénitencier (co-animation avec les conseiller.e.s SPIP, communication de l'absentéisme des participants, co-organisation avec les SPIP), contrat signé en début d'intervention avec le participant, nombre de séances prédéfinie dans le temps, écoute « cadrante »... La fermeté du cadre permet que l'approche de genre soit abordée dans une dynamique de conscientisation du rapport de force et non de justification des violences. Enfin, la recommandation du rapport dit Coutanceau de privilégier le binôme d'une facilitatrice et d'un facilitateur me semble prendre tout son sens : la présence d'une ou plusieurs femmes dans les échanges du groupe exclut la possibilité de la connivence masculine et une remise en question des facilitateurs qui limiterait celle des auteurs de violence. Cette réflexion sur l'importance du cadre à apporter dans l'intervention auprès des auteurs peut nous amener à nous demander, en tant que CCF, si le cadre de nos missions et des lieux dans lesquels nous travaillons est propice à l'accueil des auteurs de violence.

⁶³ PREAULT Sylvie, « Mettre en mots sa violence », revue *Lien social* n°32 (2014), p.3

⁶⁴ Article précédemment cité, p.3

⁶⁵ PLANNING FAMILIAL 78, « Bilan stage de responsabilisation égalité femmes-hommes de novembre 2016 », document interne (2016), p.9

⁶⁶ Document précédemment cité, p.7

Partie 3

PISTES POUR LA POSTURE PROFESSIONNELLE

Dans cette dernière partie, je dégagerai des pistes de travail pour m'inscrire en tant que CCF dans l'action contre les violences conjugales auprès de ses auteurs, dans un premier temps auprès de personnes dénoncées comme autrices de violence ou que l'on soupçonne telle, et dans un second temps dans la prévention primaire, c'est-à-dire auprès des jeunes pour éviter la mise en place de la violence dans les couples. La question de l'accueil des auteurs de violence en CPEF mettra de côté l'approche de genre car il s'agira de discuter la pertinence et les modalités de cet accueil. L'approche de genre retrouvera sa place au cœur de mon questionnement dans le second mouvement de cette partie, consacrée à la prévention primaire.

A. Conseillère conjugale et familiale et auteurs de violence

1) Conseillère conjugale et prévention de la récurrence

Comme vu dans la partie précédente de cet écrit, des CCF de certaines AD du Planning Familial se sont investies dans la mise en place et l'animation de dispositifs à destination des auteurs. Ce travail pourtant n'est au pas au cœur des missions de la CCF : cette activité est à inscrire dans des contextes territoriaux et des réseaux de partenaires donnés. Par exemple, l'AD 11 a été sollicitée par la Déléguée aux Droits des Femmes du département pour la coordination de la PAV. Ces dispositifs demeurent marginaux au sein des CPEF et Centres d'Accueil et d'Information (CAI) du Planning Familial, cependant le MFPP affiche la volonté de prendre part à cet aspect de la lutte contre les violences. Parmi ses objectifs, on peut en effet lire dans la section « dénoncer et combattre toutes formes de violence » la mention « travailler avec les auteurs de violences ».⁶⁷

L'étude des dispositifs fait apparaître de nombreux aspects de la posture de CCF comme propices au travail avec les auteurs de violence. L'attention portée par les CCF à toute expression de jugement peut favoriser le travail de personnes a priori plutôt sur la défensive et dans le déni. L'accès à la parole peut être aidée chez les personnes ayant l'expression difficile des émotions et du vécu par une écoute active et interactive : rebonds sur la parole et le non-verbal de la personne écoutée, questionnements, invitations à préciser la pensée, reformulations. Par ailleurs, la pratique des CCF de l'écoute et l'accompagnement de victimes leur offre une connaissance empirique des conséquences de la violence sur les victimes et de l'ampleur de l'emprise qui peut être mise en place. A mon sens, cette connaissance de l'autre versant de la violence prévient le risque mentionné plus haut de valider la minimisation des violences en s'en tenant à la vision et la description que peuvent en faire les auteurs. L'attention particulière de la CCF à mettre au travail les représentations, notamment sur le couple et les genres, se révèle pertinent dans le travail auprès des auteurs. Enfin, l'expérience rapportée par les CCF du PF11 nous renseigne sur la mise à profit de l'expression de la vie affective, émotionnelle et sexuelle dans la conscientisation des violences exercées.

⁶⁷ <https://www.planning-familial.org/articles/objectifs-et-positionnement>

2) Ecoute sous injonction ?

La pratique de l'animation de groupes pour public adulte spécifique est répandue dans le travail des CCF : groupes de parole pour victimes de violences conjugales, pour personnes précarisées, pour personnes porteuses de handicap, pour personnes immigrées, etc. Cependant il s'agit de groupes dont l'objectif diffère sur un point fondamental avec la prévention de la récurrence des violences : les participant.e.s à ces différents groupes sont présent.e.s sur la base d'un réel volontariat. Les retours de participants aux groupes d'auteurs de violence reprennent régulièrement l'idée qu'ils n'auraient pas d'eux-mêmes entrepris ce travail : l'injonction leur aurait donc permis un travail qu'ils jugent eux-mêmes dans la majorité bénéfique.

Certes il arrive aux CCF de recevoir en entretiens des personnes qui ne viennent pas au CPEF de leur propre chef mais sous les recommandations voire la pression de tiers : éducateurs/trices, services sociaux, entourage, partenaire, etc. Cela peut par exemple être le cas dans le cadre d'entretiens de couple où un membre dit être là « pour faire plaisir à l'autre ». Il s'agira alors pour la CCF de travailler pour faire émerger la demande de la personne. Dans le cas des auteurs de violence, la prévention de la récurrence implique certes de faire apparaître un bénéfice pour les personnes concernées de façon à ce qu'elles adhèrent au travail, mais également (selon les dispositifs) de les soumettre à des exercices qu'elles ne choisissent pas. L'étude du groupe brésilien (cadre flou et absence d'appui sur la notion d'injonction) nous renseigne sur l'importance de créer un cadre spécifique au travail auprès des auteurs qui diffère des autres groupes de parole. La notion de contrainte a une incidence fondamentale sur la posture des professionnel.le.s et apporte un point de divergence avec le positionnement de la CCF.

En effet, la contrainte implique que des acteurs et actrices du domaine judiciaire et/ou pénitentiaire (ou, en ce qui concerne les participants dits volontaire, des proches ou des services sociaux) forment un projet explicite pour l'auteur de violence : un changement qui doit aboutir à l'arrêt des violences. Cet objectif peut dans certains cas rencontrer celui d'un auteur de violence qui souhaite réellement sortir de ce mode de fonctionnement. Dans d'autres cas il se confronte à des auteurs de violence ayant pour objectif de maintenir le rapport de domination dans leur couple. Or la posture de CCF, a contrario de celle d'intervenant.e auprès des auteurs, implique de ne pas porter de projet pour la ou les personnes écoutées : notre rôle en tant que CCF n'est pas de chercher à ce que les personnes changent. Il s'agit au contraire de les accompagner dans leur cheminement propre, dans la direction qu'elles se donnent pour elles-mêmes, sans chercher à influencer leur choix ni leur comportement.

Dans cette perspective, un entretien ou un groupe animé par une CCF est en réalité co-animé de façon bilatérale ou multilatérale autant par l'écoutante que par la ou les personnes écoutées. La CCF étant présente pour accompagner l'écouté.e sur son propre chemin, elle se saisit de ce qu'il ou elle exprime en l'amenant à préciser sa pensée. Les personnes écoutées choisissent le contenu et les thématiques abordées, contrairement à la prévention de la récurrence où les participants peuvent être amenés à se confronter aux détails de leurs agissements (outil de la grille avant/pendant/après le passage à l'acte, saynètes de théâtre qui leur font miroir, etc.) ou encore à engranger une réflexion sur les rapports femmes/hommes.

La CCF Sylvie Préault parle d'un « mélange entre de l'écoute et autre chose ». En effet, l'écoute que mobilise le travail auprès des auteurs n'est pas la même que celle habituellement dispensée par les CCF : il s'agirait d'une écoute distanciée de sorte à ne pas rentrer et valider les systèmes de justification. L'écoute des auteurs de violence comporte une sorte de mise en tension entre adhésion et distanciation. Il est certes du travail de la CCF de travailler à partir des représentations des personnes écoutées, mais il s'agit de le faire en accueillant l'univers des personnes et leurs systèmes de valeurs. C'est cette tension que Sylvie Préault semble avoir éprouvée lors de ses premières années de pratique auprès des auteurs en tentant d'allier écoute et remise en question du système de valeurs patriarcal.

Les différentes compétences d'écoute et d'animation de la CCF peuvent donc être mobilisées au service de l'intervention auprès d'auteurs de violence. Cependant elles me semblent devoir être

complétées par d'autres compétences par le biais d'une formation complémentaire spécifique car des points importants de la posture professionnelle sont en divergence avec celle que la formation de CCF nous apporte.

3) Entretien de couple et violence conjugale : étude de situation

Arriver à la nécessité d'une formation complémentaire pour l'intervention auprès des auteurs peut sembler évidente aux CCF qui entreprennent l'animation de groupes pour auteurs. Mais cette réflexion nous amène également aux limites de notre accueil en CPEF : peut-on, sans formation spécifique, accueillir des auteurs de violence en entretiens individuels ou en entretiens de couple ?

Les CPEF sont des lieux d'écoute pour tous et toutes : notre mission est d'accueillir toute personne, et ce quels que soient ses comportements. Il me semble cependant que nous ne pouvons pas répondre à toute demande : celle d'amener à la cessation des actes de violence et de désamorcer une relation de domination ne me semble pas de notre ressort. Je développerai ici une étude de cas d'entretien de couple en situation de violence en reprenant la vignette clinique développée en première partie de cet écrit. Cette situation a eu lieu dans le CPEF où j'occupe un poste d'animatrice de prévention ; ma collègue CCF a animé cet entretien auquel j'ai pris part en tant qu'observatrice. Cette expérience a permis à notre équipe d'échanger et de statuer sur la question de l'accueil des auteurs de violence dans notre centre.

Hélène et Benoît se présentent au CPEF pour demander un entretien de couple dans le but assumé d'obtenir une attestation de suivi. Benoît précise alors que cela fait longtemps qu'ils avaient envie d'entreprendre une démarche pour résoudre « les problèmes de leur couple ». La protection de l'enfance a repéré la violence de Benoît et identifié une « défaillance » de la part d'Hélène qui, pour se protéger de la violence de Benoît, a quitté le foyer familial pour une durée d'un an. Un placement des deux filles est donc envisagé et constitue une menace pour Hélène et Benoît. L'avocate d'Hélène lui a recommandé d'entreprendre un suivi de couple avec Benoît pour le faire valoir au moment du jugement sur le placement des enfants. Ce suivi de couple aurait alors pour fonction d'attester d'une recherche de solution par le couple pour atténuer le climat de violence dont les enfants sont victimes. Hélène et Benoît se présentent donc ensemble pour faire front commun contre le placement de leurs filles. Cependant la semaine précédente, Hélène s'était présentée seule au CPEF, également pour obtenir une attestation, celle-ci médicale en vue de porter plainte contre Benoît. Elle portait la marque très visible d'un coup à l'œil. La CCF qui l'a reçue a répondu à sa demande en l'accompagnant à l'hôpital faire attester de l'hématome et lui a proposé un entretien, espace d'écoute dont elle s'est saisie. Le jour suivant, elle a, pour la première fois, porté plainte contre Benoît. Sa demande d'entretien de couple avec Benoît suit de moins d'une semaine son entretien individuel et sa plainte (que Benoît ignore manifestement).

Ma collègue CCF choisit de répondre positivement à leur demande d'entretien de couple. Le territoire où se trouve notre CPEF est rural et peu pourvu de lieux où les personnes peuvent trouver gratuitement écoute et accompagnement. En outre, la CCF accueille l'ambivalence d'Hélène et la complexité de ses projets : échapper à la violence conjugale et ne pas « perdre » ses filles. Au cours de cet entretien, la CCF interroge plus en profondeur la motivation du couple à la solliciter afin de faire émerger une demande autre que celle de l'obtention de l'attestation, et précise le cadre des suivis de couple, qui impliquent un certain engagement de la part du couple.

Au cours de cet entretien, Hélène me semble osciller entre la justification de la violence de Benoît et la recherche d'alliance avec la CCF et moi pour exprimer devant Benoît l'affirmation de ses droits et de son intégrité. Tout au long de cet entretien, je me sens mal à l'aise car je n'en comprends pas le sens dans une perspective de lutte contre la violence conjugale. L'objectif du couple d'obtenir une attestation, malgré la forte mise au travail de la demande par la CCF, me semble prendre toute la place et cet entretien m'apparaît comme un étayage d'arguments pour éviter le placement des filles, comme si l'attestation en question allait préciser que la CCF déclare le couple en mesure de garder ses enfants. Hélène et Benoît mentionnent une grande préoccupation des services sociaux à l'égard de leur famille, vécue par l'un et l'autre comme de l'ingérence et du

jugement. Le couple fait entre autres référence à une AMO (Aide en Milieu Ouvert) qui aurait fait un rapport l'accablant auprès de la protection de l'enfance (qui a déjà placé deux enfants aînés).

Par ailleurs, l'entretien s'est déroulé comme ce serait le cas pour un couple où l'égalité régnerait, or dans cette situation, le rapport de force est palpable. La CCF mène l'entretien avec le souci de permettre à chacun.e de s'exprimer et de s'écouter, ce dont Héléna se saisit dans un premier temps pour s'affirmer et ce que Benoît respecte. Elle accueille la parole de Benoît sans jugement mais l'amène à préciser sa pensée sur des expressions que sous-tendent des rapports de possession : « qu'est-ce que vous entendez par 'aller la récupérer' ? Qu'Héléna vous appartiendrait ? ». Comme détaillé dans la première partie de cet écrit, la longue précision de ce terme par Benoît provoque un soudain mutisme chez Héléna qui rive ses yeux au sol et qui, lorsque la CCF interroge ce silence et lui demande si le récit de Benoît correspond à sa vision et son vécu, acquiesce sans le regarder. Héléna, qui jusqu'alors semblait se saisir de l'entretien et du cadre d'écoute mutuelle qu'il établissait, semble désormais enfermée dans un rapport de force que le cadre de l'entretien de couple ne peut contrer.

La distinction entre violence conjugale et conflit conjugal a ici toute sa place. Dans la situation du conflit, la reconnaissance du droit d'autrui à exister permet l'élaboration du « nous ». Dans la situation de la violence conjugale, la problématique égotique de l'auteur et l'organisation de la vie conjugale qu'il crée autour de lui, de sa représentation du monde, de ses besoins, de ses souffrances bloquent l'expression d'un « nous ». L'auteur reste centré autour du « je » et appréhende le « elle » comme une dissidence vis-à-vis du « je » (fortement exprimée par Benoît avec la notion de désobéissance). La victime elle non plus n'est pas en mesure d'exprimer un « nous » car elle organise sa vie autour du « il » en anticipant ses réactions pour éviter de « déclencher » des agressions. Or dans l'entretien de couple, le travail de la CCF vise à mettre au travail le « nous » du couple afin de permettre aux membres du couple qui vivent éventuellement conflit ou désaccord de quitter l'accusation réciproque pour élaborer conjointement sur la relation. Dans le cas de la violence conjugale, ce travail semble impossible.

Peu de temps après cet entretien, ma collègue et moi-même avons participé à une formation sur les auteurs de violence conjugale. Cette formation nous a permis de mieux cerner l'incompatibilité de l'entretien de couple avec la mise au travail de la violence conjugale. Nous avons alors réfléchi aux limites de notre posture et de nos missions et avons décidé de ne pas répondre positivement à une demande d'entretien de couple où la relation nous apparaît avec évidence marquée du sceau de l'asymétrie, ni à une demande d'entretien individuel à une personne qui nous apparaîtrait autrice de violence au sujet de cette violence. Lorsque les psychologues qui animaient cette formation sont sollicités dans leur cabinet libéral par un couple marqué par la violence autour de cette situation, leur réponse est celle-ci : « Monsieur, si vous estimez que vous êtes auteur d'actes délictueux, commencez par vous auto-dénoncer à la police, un travail sera ensuite possible ». Cette réponse à la fois est sincère car ces professionnels prennent un réel appui sur la loi, et à la fois sonne comme une provocation qui met à l'épreuve la volonté de changement formulée par l'auteur via la demande un entretien de couple. Suite à la concertation en équipe qui a suivi cette formation, ma collègue CCF a reçu Héléna et Benoît pour leur exposer son impossibilité d'entreprendre un suivi de couple avec eux tant que le rapport de force serait à l'œuvre, et qu'en revanche elle pouvait maintenir l'accompagnement individuel d'Héléna.

4) Les CPEF, des lieux ressource pour les victimes

Il me semble crucial que les CPEF demeurent en priorité des lieux ressources pour les victimes. Les CAI du Planning Familial qui animent des groupes pour auteurs de violence mettent en place une logistique qui permette de les distinguer des autres activités du centre. Le Planning Familial 11 organise ses groupes de parole ainsi que ses entretiens individuels d'accueil et de bilan dans les locaux de partenaires ; le Planning Familial 78 anime le stage de responsabilisation dans les locaux du SPIP. Cette distinction des locaux permet un maintien du CPEF ou du CAI comme espace sécurisant pour les victimes. En effet, s'il semble difficile pour une même CCF

d'accompagner dans un même couple à la fois l'auteur et la victime, il peut arriver que les membres d'un même couple puissent bénéficier de l'accompagnement de deux CCF d'un même centre. Cette situation a d'autant plus de chance d'arriver dans les régions rurales et/ou faiblement dotées de services sociaux. Le Planning Familial 11 a accentué la distinction du travail auprès des auteurs de ses autres activités par la mise en place d'une ligne téléphonique spécifique.

Lorsque le CPEF est identifié par l'auteur de violence comme espace d'écoute pour sa compagne, il peut signifier pour lui un danger. En effet, le CPEF peut être le lieu de l'élaboration sur les violences vécues, de remise en question du discours de l'auteur, d'accompagnement vers une plainte, etc. Il peut donc arriver que certains auteurs de violence tentent d'avoir du contrôle sur cet espace. On peut positionner la démarche de Benoît dans cette dynamique : en effet, il savait qu'Hélène s'y était rendu la semaine précédente suite à une agression physique particulièrement marquée. Cette appropriation de l'espace d'expression de la victime se fait dans cette situation avec le consentement de cette dernière : Hélène décide de faire alliance avec lui pour ne pas perdre leurs filles. Lors de mon stage en CIVG, j'ai été l'observatrice d'une situation dans laquelle l'homme intrusait l'espace de sa compagne malgré son refus explicite, bafouant en toute conscience son consentement.

Maria et Stéphane, âgés d'environ vingt-cinq ans, se présentent ensemble à un entretien pré-IVG mais une tension est palpable entre les deux. La CCF interroge cette tension et propose de recevoir seulement la femme. Stéphane explique alors qu'il s'est levé à quatre heures du matin pour prendre le RER et venir au CIVG à l'heure de l'entretien car il est impliqué et il ne laisse pas tomber comme ça une femme enceinte. Son ton a une consonance victimaire : il attire immédiatement l'attention sur lui et cherche à se faire plaindre pour s'être levé tôt. La CCF demande à Maria si elle souhaite ou non que Stéphane assiste à l'entretien et, avec gêne, Maria répond qu'elle préférerait avoir son entretien seule : la CCF demande donc à Stéphane de sortir. Une fois seule, Maria explique qu'elle avait communiqué à Stéphane l'heure de son entretien mais lui avait demandé de ne pas venir ; or elle l'avait trouvé dans la salle d'attente. La CCF oriente l'entretien vers une expression de la violence psychologique à l'œuvre dans le couple. Maria parle de ses tentatives répétées de mettre fin à la relation et de la solitude sociale qu'elle vit malgré ses études à l'université. Lors de l'entretien, Stéphane frappe à la porte, l'ouvre sans attendre la réponse et demande s'il peut revenir. Puis, lorsque je sors pour aller chercher un document au secrétariat, je le trouve juste derrière la porte de la salle d'entretien. Il me demande encore s'il pourra revenir ou s'il « attend pour rien » ; on retrouve encore une dimension victimaire car personne ne lui a demandé d'attendre. Je lui réponds que Maria a exprimé le souhait de ne pas faire son entretien pré-IVG en sa présence mais ajoute que, s'il le souhaite, la CCF pourra le recevoir en individuel ultérieurement, ce à quoi il répond que ce n'est pas nécessaire. Je lui demande alors pour des raisons de confidentialité de quitter la salle d'attente (qui donne directement sur la salle d'entretien), ce qu'il finit par faire.

Outre le récit de Maria, la situation même est parlante : contrôle, victimisation, absence de respect pour le choix de la compagne. Ma proposition d'entretien individuel précédait alors cette réflexion sur l'accueil des auteurs de violence en CPEF, partait du principe que le centre pouvait être un lieu d'accueil pour tous et ne répondait peut être pas au cadre que se fixait la CCF de ce CIVG. Le refus de Stéphane d'un entretien pré-IVG individuel et son instance pour s'immiscer dans celui de sa compagne sont révélateurs d'un CPEF-CIVG identifié non pas comme espace d'expression et d'élaboration autour de son propre vécu mais comme lieu ressource pour sa compagne.

Le fait que cette situation se soit déroulée autour d'une IVG n'est pas anodine : 23% des interruptions de grossesse sont en effet en lien avec des violences sexuelles et/ou conjugales et 40% des violences dans le couple se déclenchent autour d'une première grossesse, à laquelle certaines femmes décident de mettre fin. L'accueil des hommes autour des IVG constitue par ailleurs un enjeu à de nombreux niveaux (offrir aux hommes des espaces d'écoute, implication des hommes dans la maîtrise de leur fécondité, etc.). L'accueil des hommes me semble donc s'inscrire dans une double dynamique : prise en compte et accueil d'un côté, et de l'autre attention aux rapports de pouvoir pouvant s'y inscrire. Cette question peut être l'objet d'une réflexion en équipe, notamment avec les secrétaires qui, en fonction des locaux, peuvent être en lien avec la salle d'attente.

5) Accueillir la personne, traiter le comportement

Il y a lieu de distinguer personne et comportement : en tant que CCF, nous pouvons accueillir toute personne, en revanche notre mission n'est pas de traiter des comportements. Je statuerais donc sur une impossibilité, sans formation complémentaire, d'accueillir une personne en tant qu'autrice de violences pour traiter avec elle de la question spécifique de son recours à la domination conjugale dans l'objectif de faire cesser cette domination. En revanche, j'estime pouvoir accueillir une personne autour d'une demande qui lui soit propre, quand bien même elle serait autrice de violence, s'il s'agit de traiter avec elle de questionnements qui lui appartiennent et qui porteraient sur sa vie affective, émotionnelle et/ou sexuelle, sur des difficultés qu'elle peut rencontrer et autour desquelles elle ressent le besoin de s'exprimer. Cette distinction recoupe celle de la psychologue Linda Tromeleue selon qui il convient d'écouter « l'enfant blessé » après avoir confronté l'auteur à sa violence.

La chronologie que Linda Tromeleue amène rappelle l'importance de ne pas substituer l'écoute empathique de la personne à la prise en charge de son comportement violent, confusion que l'on semble pouvoir trouver dans des dispositifs tels que le groupe de parole brésilien. Notre accueil en CPEF de personnes qui seraient autrices de violence ne doit donc pas se substituer à leur prise en charge mais peut arriver en complément. Cependant, comme nous l'avons vu en première partie, les auteurs de violence peuvent avoir un accès restreint aux émotions et une difficulté à reconnaître leurs vulnérabilités et à demander de l'aide, ce qui les rend moins susceptibles de solliciter de leur propre initiative un entretien avec une CCF. Un certain nombre de programmes de lutte contre la récurrence, justement, intègre ce dernier volet : créer un accès à la demande d'aide. L'écoute de la CCF peut éventuellement intervenir à ce moment-là.

Enfin, en tant que CCF, nous pouvons également jouer un rôle dans l'orientation des auteurs auprès de structures à même de traiter leurs comportements violents. Si ces structures sont peu nombreuses et/ou lointaines en fonction des territoires, elles n'en sont pas pour autant inexistantes. Il existe par exemple à Grenoble (à une heure de voiture du CPEF où je travaille) une structure pour auteurs, l'association Passible. Dans le cadre de ma recherche pour mon écrit de fin de formation, j'ai tenté sans succès d'entrer en contact avec les professionnel.le.s de cette association. J'espère cependant avoir l'occasion, en tant que CCF iséroise et non plus étudiante, de rencontrer cette structure afin d'établir les bases d'un partenariat qui nous permettrait d'y orienter les auteurs de violence. Il me semble en effet que la reconnaissance des limites de nos missions doit s'accompagner d'une identification des partenaires pouvant pallier ces limites et de la construction de liens inter-structures.

B. Prévention de la violence conjugale auprès des jeunes

Le rapport dit Coutanceau porte essentiellement des préconisations sur la prise en charge des auteurs, mais également sur la prévention à moyen terme des violences conjugales : « proposer des programmes éducatifs originaux auprès des adolescents autour de l'image de l'homme, de la femme et du couple »⁶⁸. Le rapport mentionne l'existence de tels programmes notamment dans le cadre de l'éducation à la vie sexuelle et affective, dispensée entre autres par les CCF, et recommande d'approfondir ce travail. Il s'agira ici de tirer des deux premières parties de cet écrit des points d'attention qui nous permettraient d'approfondir ce travail de prévention déjà à l'œuvre.

⁶⁸ COUTANCEAU Roland (travaux dirigés par), *Auteurs de violences au sein du couple : prise en charge et prévention* (2006), p.26

1) La violence conjugale concerne-t-elle les jeunes ?

Je note une place relativement faible accordée à l'image du couple dans les interventions scolaires que j'ai pu observer, co-animer ou animer dans le cadre de mes stages et de mon travail en CPEF. J'attribue le contenu des échanges en animations scolaires aux préoccupations de trois types d'acteurs : les animatrices/teurs de la séance, l'ensemble des jeunes formant l'entité « groupe » et enfin le personnel éducatif de l'établissement qui nous a sollicités. Dans les réunions de préparation des interventions scolaires auxquelles j'ai pris part, les infirmières scolaires, assistantes sociales d'établissement et conseillères principales d'éducation n'ont exprimé aucune demande de prévention des violences dans le couple. Leurs demandes portaient essentiellement sur la prévention des grossesses précoces par l'information autour de la contraception, la prévention des infections sexuellement transmissibles, la connaissance du corps et l'identification du CPEF et de ses missions. Il s'agit d'une approche plutôt centrée sur la santé, ce qui prend son sens puisqu'elle est portée par des infirmières. Cependant, l'étude des violences conjugales nous apprend que ce phénomène relève bien de la santé publique au vu de la gravité et de l'étendue des conséquences pour la santé mentale et physique des victimes, et entendu qu'il concerne 13% des morts violentes en France.

Dans les séances d'éducation à la vie sexuelle et affective, il s'agit de prendre en compte la demande de l'établissement, ce qui n'est pas antinomique avec le fait d'avoir soi-même des objectifs complémentaires. En ce qui me concerne et dans ce que j'ai pu observer en stage et auprès de collègues, la prévention des violences sexuelles par l'éducation au consentement est un objectif important que nous pouvons avoir en tant que CCF. Pour ma part, j'impute cette orientation à ma conscience que les violences sexuelles peuvent ou pourront concerner les jeunes que je rencontre. En revanche, ma représentation des violences conjugales, jusqu'à l'entreprise de cette recherche, m'empêchait de les considérer comme un phénomène pouvant concerner directement les jeunes, et ce pour plusieurs raisons. Malgré le module de la formation CCF consacré aux violences et malgré mon stage en CIVG auprès d'une CCF qui, par son dépistage systématique, amenait de très nombreuses femmes à s'exprimer sur des violences vécues dans le couple, je n'avais pas complètement conscientisée l'étendue numérique de ce phénomène social. La seconde raison est que je reconnaissais l'adolescence comme un moment de découverte du sentiment amoureux et de la relation amoureuse mais peinais à reconnaître comme « couple » ce que les adolescents désignent pourtant eux et elles-mêmes comme tel.

Afin de concevoir que la « violence conjugale » puisse concerner les jeunes, une réflexion sur cette dénomination me semble nécessaire. Le terme « violence conjugale » est parfois remplacé par celui de « violence domestique », *domus* référant à la maison, donc à une vie commune. Pour de nombreuses personnes, ce qui confère socialement du sérieux à une relation de couple, maintenant que le mariage ne constitue plus un rite de passage obligatoire, c'est le fait de vivre ensemble. Et encore, le sous-titre de l'ouvrage *Il y avait un monstre en moi : témoignage d'un ex-mari violent*, nous renseigne sur l'idée que l'éditeur et/ou l'auteur aient cru nécessaire de mentionner le mariage pour aborder la violence conjugale, quitte à distordre la réalité. En effet, l'homme qui témoigne dans ce livre n'était pas marié avec la femme qu'il a violentée mais vivait en concubinage avec elle. Il n'y a donc pas d'évidence à considérer que des adolescent.e.s, qui pour la plupart vivent dans leur famille d'origine ou en foyers, puissent expérimenter une conjugalité, donc que la prévention des abus pouvant avoir lieu dans le cadre conjugal soit une priorité.

A ce titre, il me paraîtrait pertinent de ne pas employer l'expression « violence conjugale » mais de lui préférer au minimum « violence dans le couple » car les jeunes emploient elles et eux-mêmes ce terme de couple. Un des intervenants auprès des auteurs de violence de l'Accord Mauricie (Québec) anime des séances de prévention auprès des jeunes en binôme avec une intervenante de la Séjournelle, structure pour victimes. L'intitulé de la séance est « les rapports de force dans les relations amoureuses ». Cet intitulé me semble judicieux sous deux aspects : d'une part l'expression « relations amoureuses » ramène le couple à l'expérience adolescente, de l'autre « rapports de force » amène l'attention sur une violence qui ne se réduit pas aux coups. Aborder la violence de couple sous ces termes permettrait donc à celles et ceux qui la subiraient ou

l'exerceraient de l'identifier, donc d'opérer un dépistage des violences. En effet, il n'existe à ma connaissance pas d'étude concernant la violence conjugale chez les personnes mineures mais il n'est pas à exclure que certain.e.s jeunes que nous rencontrons en animation vivent de la violence dans leur couple. Par ailleurs évoquer les « rapports de force dans les relations amoureuses » invite à mettre en question des modes de fonctionnement amoureux dans lesquels pourraient prendre racine des rapports de domination avant que ces derniers ne soient encore effectifs ou ancrés.

2) L'apprentissage de la domination à l'enfance et à l'adolescence

Le modèle du Processus de Domination Conjugale insiste sur la notion d' « apprentissage de la dominance », à savoir que, pour se sentir légitime à instaurer et maintenir un rapport de force dans une situation conjugale, il faut « au préalable [...] avoir appris la légitimité de dominer, perçu des bénéfices à le faire et avoir fait l'expérience plus ou moins réussie de la transgression des limites d'un rapport égalitaire à l'autre dans le contexte d'une relation affective »⁶⁹. Je vais donc étudier ici des expériences de stage dont je puisse tirer les pistes d'une prévention ancrée dans l'ici et maintenant de la socialisation des jeunes et leurs représentations du lien amoureux.

La question du contrôle peut facilement arriver lorsque l'on évoque les relations amoureuses avec les adolescent.e.s, quoi qu'il ne soit pas forcément identifié comme tel par elles et eux. Lors d'une séance en classe de première que j'ai co-animée assez tôt dans ma formation, je me suis sentie en difficulté à rebondir sur la question de la jalousie comme preuve d'amour, de peur d'être jugeante sur les attentes qu'exprimaient certaines adolescentes à l'égard de la relation amoureuse. La question de la jalousie et du contrôle (notamment une communication quasi continue via les réseaux sociaux pour demander à l'autre ce qu'il ou elle fait, où il ou elle est et avec qui) me semble aujourd'hui un point d'appui tout désigné pour permettre l'expression des attentes, des appréhensions et des normes sociales d'une relation amoureuse, plus spécifiquement les question d'autonomie et de dépendance. Est-ce que la jalousie est réciproque, et si oui quantitativement qualitativement équivalente entre les partenaires ? Ici les notions de symétrie et d'asymétrie dans le couple peuvent être utiles. Est-ce que la jalousie fait vraiment plaisir, des limites sont-elles éprouvées ? Quelle place pour la confiance dans le couple, quelle forme peut prendre cette confiance ? Doit-on tout partager dans un couple, est-ce qu'on peut avoir son jardin secret ? Et notamment sur la question de la sexualité : est-ce que la sexualité ne doit plus exister que dans le couple (masturbation, autres partenaires, etc.) ? Qu'est-ce qu'un garçon est censé faire et qu'est-ce qu'une fille est censée faire (ou ne pas faire) dans une relation amoureuse, quels sont les rôles sociaux et est-ce qu'ils me conviennent ? Notamment : est-ce que j'ai envie d'avoir un rôle protecteur auprès de ma copine, est-ce que j'ai envie que mon copain me protège, est-ce que j'en ai besoin, de quoi devrait-il me protéger, puis-je m'en défendre autrement ? L'évocation par les jeunes de la jalousie et du contrôle comme preuves d'amour m'apparaît à présent comme une belle occasion d'explorer avec elles et eux leur adhésion ou non aux normes sociales du couple, leur vision des rôles à jouer en tant que garçon ou fille et les exigences qu'ils et elles ont envers l'autre genre.

Travaillant dans un CPEF qui dispose de peu d'outils d'animation, j'ai entrepris de fabriquer un jeu inspiré d' « Ado sexo » en y insérant trois cartes qui permettent d'aborder ces questions (j'ai également ajouté des cartes portant sur d'autres thématiques). Le jeu « Ado sexo » est constitué de cartes illustrées portant chacune une affirmation vis-à-vis de laquelle les participant.e.s se positionnent. De nombreuses thématiques y sont abordé : les relations amoureuses, la sexualité, le respect, la contraception, l'IVG, les IST, les stéréotypes de genre, l'orientation sexuelle, la transidentité, la grossesse. Au cours de mes stages, j'ai vu des CCF l'utiliser de plusieurs façons ; j'ai pu expérimenter l'une d'elle en stage lors de l'animation de deux séances en collège et cette utilisation m'a paru propice à l'échange. Les cartes, parmi lesquelles la CCF avait opéré une pré-sélection en fonction de ses propres objectifs pour la séance, sont disposées sur une table. Les jeunes en choisissent chacun.e une et la confient à la CCF. Cette opération permet de traiter des thèmes au plus proche des questionnements du groupe tout en préservant l'anonymat de chacun.e

⁶⁹ ACCORD MAURICIE, « La légitimité du pouvoir chez les conjoints dominants : une étude exploratoire des stratégies de justification du modèle de Processus de Domination Conjugale », www.accordmauricie.com, p.52
Auteurs de violence conjugale et approche de genre / A. Rughoonundun / Planning Familial 38 / 2019 / p. 37

dans ses préoccupations. La CCF lit une à une les affirmations des cartes choisies et les jeunes se livrent alors au débat mouvant, outil d'animation dont il a été question plus haut avec le Planning Familial 78. Dans le jeu que j'ai fabriqué, j'ai ajouté (entre autres) « la jalousie est une preuve d'amour », « la violence conjugale concerne les couples qui vivent ensemble » et « si un garçon sort avec une fille, il doit la protéger ». Je n'ai pas encore eu l'occasion d'expérimenter ce jeu et ne peut encore statuer sur le fait que ces cartes rencontrent ou non les préoccupations des jeunes. Dans tous les cas, placer ces cartes signifie pour moi donner l'occasion aux jeunes de s'exprimer à ce sujet dans une séance qui ne soit pas consacrée au couple ou la violence, ce qui est le cas de la majorité des animations scolaires.

Les relations affectives qui sont le cadre de l'apprentissage de la dominance ne sont pas seulement les relations amoureuses, mais également familiales ou amicales. En ce sens, la prévention du contrôle et de la domination dans les relations interpersonnelles peut être menée dès l'école primaire où les enfants peuvent expérimenter la notion d'exclusivité et de possession dans l'amitié par exemple. Lors d'une séance que j'ai co-animée en stage auprès d'une classe de CM2, j'ai également expérimenter une difficulté à ramener la question de la violence conjugale au vécu des enfants.

Cette séance était consacrée aux stéréotypes de genre avec pour support d'animation le jeu « Agir pour un monde non-sexiste » édité par le Planning Familial. Trente cartes illustrées étaient étalées sur des tables : chacune d'elle représentaient des stéréotypes de genre ou, au contraire, des personnages dérogeant aux stéréotypes de genre. Les enfants étaient invité.e.s à choisir une carte qui le ou la faisait réagir : l'interpelait, lui faisait plaisir, la ou le choquait. Puis chaque enfant présentait au groupe la carte choisie et expliquant son choix et les autres enfants réagissaient et débattaient. Un garçon a choisi la carte représentant une femme en train de frapper son conjoint avec une poêle. Il a expliqué son choix par le fait que c'était « marrant » et « bizarre » parce que d'habitude, ce sont plutôt les maris qui frappent leurs femmes. La question de la violence conjugale, en comparaison de celle des sports et loisirs dont les enfants s'étaient massivement saisi, m'avait apparue éloignée de leur vécu. Je m'étais alors cantonnée à interroger les autres enfants sur ce que cette image leur provoquait, un consensus sur la dimension choquante avait été exprimé et j'ai proposé de passer à une autre carte. Aujourd'hui, après ce travail de recherche effectué, je profiterais du fait qu'un enfant ait choisi une carte en lien avec la violence conjugale pour ramener cette dernière à leurs relations interpersonnelles. Est-ce qu'il y a forcément des coups dans la violence, est-ce qu'on peut être violent autrement ? ; afin d'identifier la violence plus largement que l'agression physique. Qu'est-ce qu'on cherche quand on est violent ? ; pour explorer cette envie de se sentir plus fort que l'autre, amener la notion d'intentionnalité de la domination.

Enfin, s'il importe de ramener la violence dans le couple à son apprentissage par la socialisation genrée et l'expérimentation des rapports de force dans les relations interpersonnelles, il ne faut pas pour autant occulter la violence conjugale chez les couples d'adultes pour une raison cruciale : les enfants potentiels (enfants ou adolescent.e.s) d'un couple sur dix sont exposé.e.s à la violence conjugale, donc victimes de ces violences. Aborder explicitement la violence dans les couples d'adultes en mentionnant la loi me semble nécessaire pour permettre aux mineur.e.s d'identifier comme inacceptables et délictueuses ou criminelles des situations dans lesquelles ils et elles peuvent évoluer, mais également pour repérer les CCF comme interlocutrices auprès de qui parler de ces violences.

3) Le sexisme, porte d'entrée à la prévention des violences

Un atout majeur de l'outil d'animation « Agir pour un monde non-sexiste » est qu'il aborde de nombreux domaines sous le prisme du sexisme : il permet donc d'établir des liens entre les stéréotypes de genre, discriminations et inégalités, comme le pratique le Planning Familial du 78 dans les stages de responsabilisation égalité femmes-hommes. Dans le groupe de CM2 en question, de nombreuses/eux enfants se sont saisi.e.s du sujet des sports et activités de loisir : un garçon qui

fait de la danse, une fille qui fait du rugby... Plusieurs garçons et filles ont alors pu exprimer ouvertement à leurs camarades qu'ils et elles avaient arrêté de faire tel sport suite à des moqueries ou n'avaient jamais osé faire telle activité qui l'attirait tant de peur d'être montré.e du doigt. Ils et elles exprimaient le fait de se sentir personnellement impliqué.e.s dans l'impact des stéréotypes de genre, et certain.e.s formulaient jusqu'à un sentiment d'injustice de ne pas se sentir en droit de faire le sport qu'il ou elle voudrait. Ce riche échange autour du sport avait leur permis d'identifier comme injuste et arbitraire le fait que les garçons doivent faire des activités qui demandent de la force et les filles des activités qui les rendent belles. Cette désapprobation des assignations de genre aurait pu être mise à profil dans la compréhension de la disproportion avec laquelle les violences dans le couple sont exercées par des hommes, disproportion relevée par l'enfant qui avait choisi la carte et qui avait motivé ce choix.

Consacrer une séance au sexisme me semble donc porteuse, mais encore faut-il avoir l'occasion de le faire car, comme vu plus haut, ces thématiques ne semblent pas identifiées comme des priorités par les établissements. Cette intervention dont je viens de faire cas s'inscrivait dans un cycle de cinq séances ; les autres séances étaient consacrées à la rencontre de la CCF et des enfants, au travail sur les émotions, au consentement et à la puberté. Ces différentes séances se nourrissent les unes les autres et le fait que ce soit la même CCF qui les anime permet de faire du lien entre les thématiques. J'ai animé la séance sur les émotions dans une classe de CM2 (il s'agissait du même cycle mais dans un autre établissement). Des garçons ont par exemple identifié se mettre parfois en colère alors qu'au fond, l'émotion vécue était davantage de l'ordre de la tristesse. Cette remarque aurait pu être saisie pour amener les enfants à s'interroger s'il y aurait des émotions pour les filles et des émotions pour les garçons et examiner si elles et ils sont d'accord avec cette répartition, si elle leur est aidante. Un autre garçon avait exprimé le fait que parfois, il tapait son petit frère parce qu'il était en colère contre quelqu'un d'autre mais que son petit frère était plus faible que lui, ou parfois simplement pour sentir que c'était lui le plus fort. J'ai été impressionnée par la capacité d'élaboration de ce groupe et ai eu la sensation d'une grande pertinence de ce cycle qui permet aux enfants une exploration multiple et complexe de leur rapport aux autres et de leur rapport à eux-mêmes. Ce cycle m'a paru poser les bases bien en amont d'une prévention des violences conjugales parmi bien d'autres choses.

En effet, quel que soit l'outil d'animation utilisé (y compris sans utilisation de support, par le simple débat entre les jeunes), la thématique du sexisme permet d'amener non seulement la prévention des violences de couple mais également celle des violences sexuelles. Je constatais plus haut une attention de ma part à aborder systématiquement la notion de consentement dans mes interventions. Or travailler sur le consentement dans une définition large permet aussi la prévention des violences de couple car dans ces dernières, il s'agit de nier le libre-arbitre de la victime comme dans les violences sexuelles. La CCF Sylvie Préault constate que depuis qu'elle travaille auprès des auteurs de violence, elle aborde la question du consentement en animations scolaires au-delà du champ sexuel.

J'appréhende à présent l'importance d'aborder le lien entre les différentes violences de genre. Par exemple, le choix de la carte représentant une femme frappant son conjoint par un participant aurait pu conduire à s'interroger : est-ce qu'il y a d'autres violences où les femmes/les filles sont davantage victimes que les hommes/ les garçons ? En fonction du groupe et de l'âge, d'autres violences peuvent alors apparaître telles que le cyber-harcèlement, qui touche également les filles de façon disproportionnée (par exemple la diffusion et rediffusion collective de photos érotiques de jeunes filles sans leur consentement sur les réseaux sociaux). Poser la question des violences faites aux femmes permet d'aborder le fond commun qui les nourrit toutes même si une seule d'entre elles est abordée par les jeunes et approfondie lors de l'intervention. De plus, cela permet de mentionner le fait que les garçons peuvent également, de façon minoritaire, en être victimes.

Cependant, amener violences de couple et violences sexuelles comme violences faites aux femmes comporte un risque : celui de confiner encore plus les filles dans une position de proie, de victime pré-désignée à qui incomberait la responsabilité de se protéger, et de conforter l'idée reçue de garçons prédateurs - autant de prophéties auto-réalisatrices. Amener les jeunes à développer une

réflexion autour du sexisme permet de déjouer ce piège : examiner ce qui, dans les injonctions de genre dans lesquelles baignent garçons et filles, permet ces violences, afin de désamorcer la fatalité des violences faites aux femmes comme étant « naturelles ».

Conclusion

L'étude du travail auprès des auteurs de violence nous amène donc à questionner le cadre de notre accueil et à identifier, à travers ses limites, la spécificité de la posture de CCF. En revanche, cette posture apparaît comme riche pour animer des séances d'éducation à la vie sexuelle et affective dans une perspective de prévention primaire des violences conjugales. L'approche de genre y apparaît alors comme un appui efficace car elle met en lumière les phénomènes sociaux et les injonctions collectives qui rendent symboliquement et socialement possible le rapport de force dans le couple. L'approche clinique, criminologiques et systémiques, elles, portent leur attention sur les caractères intrapsychiques et les dynamiques de couple spécifiques, donc les traits singuliers qui facilitent la mise en place du rapport de domination. Ces approches apparaissent d'une pertinence certaine dans la prévention secondaire (c'est-à-dire auprès des couples évalués comme particulièrement à risque) et plus encore dans la prévention de la récurrence, d'autant plus lorsque ces approches se combinent entre elles. La particularité de l'approche de genre réside dans une conceptualisation sociétale des violences et donc se prête particulièrement à la prévention primaire auprès du grand public, et ce dès l'enfance.

CONCLUSION

La vision de la violence conjugale comme synonyme d'un mari frappant son épouse est inexacte. Cette violence dépasse largement le cadre du mariage, trouvant par exemple des formes particulièrement graves dans la relation d'ex conjoints. Par ailleurs, la présence ou l'absence de coups ne nous permet pas d'identifier une situation comme relevant de la violence ou du conflit conjugal : c'est le rapport de domination qui définit la violence conjugale. L'approche de genre consiste à faire le lien avec le rapport de pouvoir qui existe dans l'ensemble de la société entre les femmes et les hommes, la hiérarchisation symbolique et effective du masculin sur le féminin et l'assignation de caractéristiques masculines et féminines qui préparent les garçons à l'exercice du pouvoir et les filles à son acceptation. Les mouvements féministes ont sorti les violences conjugales de l'entre-soi domestique et les ont portées dans l'espace public comme phénomène social qu'il s'agit de combattre. Leur action a amené les pouvoirs publics à s'en préoccuper, adopter des lois pour les punir, proposer du soutien aux victimes et, plus récemment, assortir une condamnation en justice des auteurs d'une prise en charge visant la prévention de la récidive.

Cependant, l'approche de genre demeure marginale dans l'accompagnement des auteurs de violence par peur de les stigmatiser. L'étude des dispositifs qui y prennent appui nous dévoile pourtant une grande diversité dans son utilisation : elle peut se combiner avec une écoute empathique autant qu'avec une approche criminologique. Selon le cadre et la posture professionnelle, l'approche de genre peut tout aussi bien favoriser la responsabilisation des auteurs vis-à-vis des violences que nourrir leurs justifications.

L'étude des dispositifs spécialisés fait apparaître combien le travail auprès des auteurs constitue un exercice singulier qui nécessite un cadre et une écoute spécifiques. Si certaines CCF l'intègrent parmi leurs activités (après avoir suivi la formation nécessaire), l'intervention auprès des auteurs ne constitue pas une part centrale de nos missions. Pourtant, en CPEF, il arrive que nous soyons confrontées à la question de l'accueil d'hommes désignés comme tels par leur conjointe (situation de Benoît et Héléna) ou dont le comportement nous amène à suspecter de la violence (situation de Maria et Stéphane). Afin de ne pas nourrir les stratégies du conjoint dominant et d'assurer la sécurité des victimes au CPEF, il me semble intéressant de statuer cette question en équipe, notamment avec les secrétaires qui jouent un rôle important dans l'accueil.

Enfin, la prise en compte des violences conjugales comme phénomène social de grande ampleur nous révèle l'importance de leur prévention primaire à grande échelle. Cette prévention implique de mener une réflexion pour ramener cette violence au vécu des jeunes à qui l'on s'adresse. Comprendre la violence comme un rapport de domination permet alors aux personnes concernées de l'identifier avant l'apparition des premiers sévices corporels. Questionner les valeurs sur lesquelles se construisent les jeunes couples, notamment la répartition actif/passif dans les processus de séduction et dans la sexualité, les notions de protection et de soin dans le couple, la question de la jalousie et de la possessivité constituent autant de voies pour prévenir d'un même coup les violences sexuelles et les violences conjugales.

Pour revenir à notre problématique : doit-on appréhender la violence de couple sous l'angle des rapports sociaux de genre ? Oui, en tant que professionnel.le pour la compréhension du phénomène ; cependant cette approche n'est pas suffisante en soi et a lieu de se combiner avec d'autres grilles de lecture pour nous permettre d'envisager la complexité du phénomène. Dans l'intervention auprès des auteurs, cet éclairage apparaît également pertinent mais, de même, n'en constitue qu'une porte d'entrée parmi d'autres. La pluridisciplinarité apparaît en effet porteuse : intervention conjointe de CCF, juristes et psychologues dans le stage de responsabilisation du 78, approche de genre incluse dans une dynamique criminologique dans le PPR du 94. Enfin, l'approche de genre m'apparaît tout à fait judicieuse pour la prévention primaire.

Lors de mon entretien préalable à la formation de CCF, je me souviens avoir dit aux formatrices que ce qui me tenait le plus à cœur, c'était le travail éducatif auprès des garçons. Je dois à mon féminisme l'entreprise de cette formation au conseil conjugal ; or une partie conséquente de ma réflexion sur l'égalité femmes hommes se retrouve dans la question de la masculinité. Ainsi, dans le cadre de ma pratique artistique, j'ai écrit un monologue pour un acteur sur l'avortement et une courte pièce sur les injonctions aux hommes à la puissance sexuelle. Ma démarche dans ce écrit de fin de formation a été de comprendre les ressorts des violences de genre pour être à même de les prévenir et de me positionner vis-à-vis des auteurs (accueil en CPEF, orientation, etc.) d'une façon non-jugeante, c'est-à-dire avec fermeté vis-à-vis des actes mais avec prise en compte des personnes.

Mes échanges avec des professionnel.le.s CCF, comédien, psychologues ainsi que les conférences et formations menées par des psychiatres et psychologues auxquelles j'ai participées m'ont considérablement nourrie. Le partage de leurs postures professionnelles m'a tantôt inspirée, tantôt interpellée et m'a permis de me forger une réflexion personnelle sur ma propre posture et sur le cadre de mes missions. En outre, j'ai profité de ce mémoire pour porter attention à l'outil du théâtre forum que je souhaiterais, comme déjà mentionné, utiliser dans mon travail afin de mettre à profit ma pratique artistique. Je m'étais déjà intéressée au théâtre forum notamment via une formation auprès de l'association d'éducation populaire grenobloise la Pagaille, mais ce travail m'aura permis d'étudier son utilisation dans un programme conçu et co-animé par des CCF.

Enfin, effectuer cette recherche m'aura permis d'accéder à une connaissance plus fine des violences conjugales que j'espère mettre à profit dans mon accompagnement des victimes. Je pense notamment avoir mieux cerné la distinction entre conflit et violence conjugale, une distinction qui dans la théorie de la formation m'avait semblée simple mais qui, dans la pratique, se révèle subtile. J'estime, une fois cet écrit de fin de formation fini, disposer de davantage d'outils pour analyser les situations et adapter mon accompagnement en conséquence.

J'ai choisi ce sujet de mémoire car pour moi, la dénonciation des violences et l'accompagnement des victimes sont nécessaires et constituent une priorité mais ne sont pas suffisantes pour y mettre fin. Le travail des CCF dans l'intervention auprès des auteurs a suscité chez moi un grand intérêt : j'y ai découvert qu'il était possible de mettre à profit notre posture d'écoute dans d'autres domaines que ceux que j'avais jusqu'alors envisagés. Face à l'ouverture de ces possibles, de nouvelles questions s'ouvrent à moi : quelles sont les priorités de nos missions ? quel serait l'impact sur l'activité des CPEF si nous nous engageons davantage dans l'animation de groupes pour auteurs ?

BIBLIOGRAPHIE

Articles de recherche

ACCORD MAURICIE, « La légitimité du pouvoir chez les conjoints dominants : stratégies de justification du Processus de Domination Conjugale », www.accordmauricie.com (2006)

ANGLADA Christian, « Violence et famille : intervenir auprès d'hommes ayant recours à la violence », *Nouvelles questions féministes* n°21 (2002)

BONNET François, « Violences conjugales, genre et criminalisation : synthèse des débats américains », *Revue française de sociologie* n°56 (2015)

BILLAND Jan et MOLINIER Pascale, « La masculinité au travail au sein d'un groupe réflexif pour hommes auteurs de violence contre des femmes », *Bulletin de psychologie* n°547 (2016)

CROMER Sylvie, « La violence faite aux femmes au prisme des représentations de genre pour la jeunesse », *Violences sur le corps de la femme*, éd. Dalloz (2012)

JASPARD Maryse et FOUGEYROLLAS-SCHWEBEL Dominique, « Compter les violences envers les femmes : contexte institutionnel de l'enquête ENVEFF », *Cahiers du Genre* n°35 (2003)

HELFTER Caroline, « Quelle prise en charge pour les auteurs de violence ? D'un arsenal répressif à un accompagnement dans la durée », *Informations sociales* n°144 (2007)

HERLA Roger, « Violences conjugales et genre : quels liens ? », publication du CVFE (Collectif contre les Violences Familiales et l'Exclusion) (2018)

HERLA Roger, « Penser contre la notion de profil-type : défense d'une approche politique des violences conjugales », publication du CVFE (2017)

KOWAL Cécile « Le travail en groupe avec des auteurs de violence sous mandat judiciaire », *Observatoire* n°34 (2002)

LEGRAND Alain, « La prise en charge psychothérapeutique des auteurs de violences conjugales et familiales », publication de la FNACAV (non datée)

MARUÉJOULS Maguy, « Les violences conjugales : un fait social nourri par le sexisme », intervention au colloque de Pau sur les violences conjugales (2010)

SEVERAC Nadège, « Auteurs de violence conjugale : sanction/éducation, deux points d'appui pour sortir des violences », *Empan* n°73 (2009)

PREAULT Sylvie, « Mettre en mots sa violence », *Lien social* n°32 (2014)

Ouvrages

COUTANCEAU Roland, *Amour et violence : le défi de l'intimité*, éd. Odile Jacob (2006)

HIRIGOYEN Marie-France, *Femmes sous emprise : les ressorts de la violence dans le couple*, éd. Oh ! (2005)

JACOBS Anne, LIBERT Vincent et KOWAL Cécile (sous la direction de), *L'Aide aux auteur(e)s de violences conjugales et intrafamiliales*, Academia éd. (2012)

LAPORTE Jacques, *Contribution à la connaissance des auteurs de violence conjugale et de la prévention des actes de violence : les groupes d'auteurs de violence conjugale*, thèse de psychologie sociale, Université Lyon 2 (2010)

MATWIES Frédéric, *Il y avait un monstre en moi (témoignage d'un ex-mari violent)*, éd. Michalon (2011)

RICARD Sylvain, *A la folie*, éd. Futuropolis (2009)

THIEBAUT Elise et BOUSSUGE Agnès, *J'appelle pas ça de l'amour (la violence dans les relations amoureuses)*, éd. Syros (2007)

Textes institutionnels

CONSEIL DE L'EUROPE, *Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique* (2011)

COUTANCEAU Roland (travaux dirigés par), *Auteurs de violences au sein du couple : prise en charge et prévention* (2006)

Documents internes de travail

PLANNING FAMILIAL 11, « Bilans Permanence des Auteurs de Violence » (2016 et 2017) ; « Pourquoi le Planning Familial travaille avec les auteurs de violence ? » (2009)

PLANNING FAMILIAL 78, « Bilans des stages de responsabilisation égalité femmes-hommes » (novembre 2015, juin 2016, novembre 2016 et avril 2017) ; « Outils stages de responsabilisation »

Reportages et articles de presse

LEWKOWICZ Sara Naomi, « Sauve-toi Maggie : quand un homme frappe une femme en présence d'une photographe », *6 mois* n°16 (2018)

« Elles travaillent pour éviter aux maris violents la récurrence », *Le Parisien* (14/12/2015)

Brochures

(ANONYMES), *Les Violences conjugales, c'est pas qu'un truc d'hétéro (sur les violences conjugales entre gouines, trans)*, infokiosque, (sans date)

LABORATOIRE DE L'EGALITE, « Les stéréotypes c'est pas moi, c'est les autres » (2013)

Emission radiophonique

BIENAIME Charlotte et STEYER Isabelle, « Qui sont les conjoints violents ? », *Les Couilles sur la table* (2018)

Conférences et formations

GONTHIER Philippe, « Les auteurs de violences conjugales », Journée d'étude « Justice et violences conjugales », association SaVoie de Femmes (2018)

TROMELEUE Linda et RASSINON Samuel, « L'auteur de violence conjugale : de l'agresseur au système maltraitant jusqu'à son impact sur les systèmes de prise en charge », Conseil Départemental de l'Isère (2019)

Sites internet

www.asblpraxis.be

www.fnacav.fr

www.solidaritefemmes.org

www.stop-violences-femmes.gouv.fr

Résumé
Auteurs de violence conjugale et approche de genre

Une femme meurt tous les trois jours sous les coups de son conjoint ou ex-conjoint : cela signifie que tous les trois jours un homme tue sa compagne ou son ex-compagne. Ce travail se propose d'étudier la violence dans le couple du point de vue de ses auteurs. Dans la majeure partie des cas, les violences conjugales sont le fait d'hommes sur des femmes : cette disproportion nous amène à la placer dans le champ des violences de genre. Quel est le lien entre les rapports sociaux de genre et la violence conjugale ? L'approche de genre est-elle utile et pertinente à l'intervention des auteurs ? L'est-elle dans le travail de prévention auprès des jeunes ? Ce travail s'appuie sur des entretiens réalisés avec différent.e.s professionnel.le.s du travail auprès des auteurs de violence (conseillères conjugales et familiales, psychologues, comédien de théâtre forum).